ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

FORUM ÉTUDIANT

33e législature

GUIDE PÉDAGOGIQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

FORUM ÉTUDIANT

33e législature

GUIDE PÉDAGOGIQUE

CE CAHIER APPARTIENT À:

_____

Table des matières

SECTION I — INTRODUCTION 3
SECTION II — PROGRAMME PRÉLIMINAIRE 5
SECTION III — GROUPES PARLEMENTAIRES ET IDÉOLOGIES 13
Gouvernement — Idéologie conservatrice 14
Opposition officielle — Idéologie sociale-démocrate et écologiste 15
Deuxième groupe d'opposition – Idéologie libérale 16
SECTION IV — ÉLECTIONS ET FONCTIONS 17
Tableau résumant la répartition des groupes parlementaires 18
Les députés et députées 19
La présidence 21
Les chefs et cheffes de groupe parlementaire 22
Le premier ministre ou la première ministre 23
Le chef ou la cheffe de l'opposition officielle et le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition 24
Les leaders parlementaires 27
Les ministres 28
Les adjoints et adjointes parlementaires 30
Les porte-parole de l'opposition 30
La présidence de commission parlementaire 32
Les whips 32
Les attachées et attachés de presse 34
Les journalistes 35
SECTION V — LES MOTIONS 37
SECTION VI — LES AFFAIRES COURANTES 43
Dépôt de pétitions 43
Période de questions et de réponses orales 44
Question de directive 46
SECTION VII — DÉBATS DU FORUM ÉTUDIANT 47

Débat sur le discours d'ouverture 48
Projets de loi 48
Mandat d'initiative 53
Interpellation 53
SECTION VIII — COMMENT RÉDIGER ET PRONONCER UN BON DISCOURS 55
SECTION IX — LES RÈGLEMENTS ET LE DÉCORUM 61
Règlements généraux du Forum étudiant 61
Décorum dans la salle de l'Assemblée nationale 63
ANNEXE I — Modalités d'élections 65
Élection de la présidence 65
Élections aux fonctions parlementaires 66
ANNEXE II — MODÈLE DE PÉTITION 69
ANNEXE III — EXTRAIT DE PÉTITION 71
ANNEXE IV — COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION PAR GROUPE PARLEMENTAIRE 73
ANEXE V — FORMULAIRE D'AMENDEMENT 75
ANNEXE VI — GLOSSAIRE 77
ANNEXE VII — CONSEILS DE LA PART D'ANCIENS PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES 81

Le présent document peut être reproduit, en partie ou en totalité, pourvu que la source soit indiquée.

Les termes accompagnés d'une étoile (*) sont définis dans le glossaire en annexe.

SECTION I — INTRODUCTION

Le *Guide pédagogique* a été conçu à l'intention du personnel et des jeunes du collégial afin de les soutenir dans leur préparation de la prochaine législature du Forum étudiant.

La simulation parlementaire, reconnue comme étant un excellent outil pédagogique, permet aux jeunes de s'initier à la vie et au travail des parlementaires ainsi qu'au fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Cette simulation rejoint les objectifs de plusieurs cours de science politique de niveau collégial.

Le Forum étudiant permet de déterminer et de vivre les étapes du processus législatif, de saisir la complexité des sujets abordés ainsi que de choisir des stratégies pour trouver des solutions correspondant à la réalité politique.

Cette simulation favorise :

- la compréhension des bases du fonctionnement des institutions parlementaires ;
- l'acquisition d'habiletés en communication orale et écrite ;
- le développement d'aptitudes intellectuelles et civiques ;
- l'accroissement de l'intérêt des étudiants et étudiantes à la vie citoyenne.

SECTION II — PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Lundi 11 janvier 2027

HÔTEL DU PARLEMENT — ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

9 h à 10 h	**Comité pédagogique**
10 h à 11 h	**Rencontre préparatoire des étudiants et étudiantes de l'Université Laval et des légistes de l'Assemblée nationale**
10 h à 13 h 15	**Inscription des participants et participantes** **Visite des lieux (4 départs : 10 h 30 ; 10 h 45 ; 11 h ; 11 h 30)**
11 h à 11 h 45	**Séance d'information des accompagnateurs et accompagnatrices**
11 h 45 à 12 h 15	**Séance d'information pour les accompagnateurs et accompagnatrices responsables des projets de loi**
11 h 45 à 12 h 15	**Séance de formation des journalistes, des attachés et attachées de presse et de leurs accompagnateurs et accompagnatrices**
12 h à 13 h 15	**Dîner libre**
13 h 30 à 14 h 15	**Mot d'accueil, consignes aux participants et participantes et élections de la présidence et des officiers et officières**
14 h 30 à 18 h	**Formation des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Caucus 1**
18 h à 20 h	**Repas des accompagnateurs et accompagnatrices** **Repas des participants et participantes**
20 h 30 à 22 h	**Séance de travail de la présidence**

HÔTEL DELTA QUÉBEC

20 h 30 à 23 h	**Caucus 1 (suite) :** **Membres du gouvernement** **Membres de l'opposition officielle** **Membres du deuxième groupe d'opposition** **Séance de travail des journalistes**

Mardi 12 janvier 2027

HÔTEL DU PARLEMENT — ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h	**Ouverture des portes de l'hôtel du Parlement**
7 h 30 à 8 h 30	**Comité pédagogique**
7 h 45 à 9 h	**Séance de photos par collège**
9 h	**Point de presse du gouvernement**
9 h 10	**Point de presse de l'opposition officielle**
9 h 20	**Point de presse du 2e groupe d'opposition**
9 h à 11 h 15	**Séance de travail des journalistes** ◦ **9 h 30 à 11 h: Visite à la Tribune de la presse** **Séance de travail de la présidence** ◦ **9 h 30 à 10 h 30: Formation pour la présidence, les leaders, les leaders adjoints et leurs accompagnateurs et accompagnatrices** **Caucus 2**
10 h 45 à 11 h 15	**Pratique de l'assermentation et de l'élection à la présidence**
11 h 30 à 12 h 45	**Dîner libre**
11 h 30 à 12 h 45	**Dîner et rencontre entre les trois chefs ou cheffes et leurs accompagnateurs et accompagnatrices**
13 h à 13 h 30 	**Ouverture officielle du Forum étudiant** ◦**Mot de bienvenue de la présidence ANQ** ◦**Assermentation des députés et députées**
13 h 45 à 14 h 20 	**1re séance du Forum étudiant** ◦ **Élection de la présidence du Forum** ◦ **Allocution de la lieutenante-gouverneure** ◦ **Directives de la présidence du Forum** **AFFAIRES DU JOUR** **Affaires prioritaires** ◦ **Discours d'ouverture :** **- premier ministre**
14 h 20 à 16 h	**Pratique par groupe parlementaire**

14 h 45 à 16 h **Conférences de presse des 3 chefs**



14 h 45 à 15 h 5 — Gouvernement
15 h 10 à 15 h 25 — Opposition officielle
15 h 30 à 15 h 50 - 2e groupe d'opposition

14 h 45 à 17 h **Séance de travail des journalistes**
Séance de travail de la présidence
Caucus 2 (suite)

16 h à 17 h **Formation générale sur les 3 commissions parlementaires étudiant des projets de loi**

Formation générale sur la commission parlementaire menant une interpellation

17 h 15 à 19 h **Repas des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices (avec coupon-repas)**

19 h à 22 h **Séance de travail de la commission du mandat d'initiative**
- **Formation sur le déroulement et échange avec l'analyste de la recherche**

HÔTEL DELTA QUÉBEC

18 h 30 à 19 h **Rencontre des trois encadreurs de chaque PL avec les étudiants et étudiantes UL en préparation à la séance de rédaction législative**

19 h à 22 h **Séance de rédaction législative avec auteur et auteure sur la V1 des 3 PL et DAJL-ULaval**

Séance de travail des journalistes
Séance de travail de la présidence

Caucus 3

Mercredi 13 janvier 2027

HÔTEL DU PARLEMENT — ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h	**Ouverture des portes de l'hôtel du Parlement**
7 h 30 à 8 h 30	**Comité pédagogique**
8 h 30 à 10 h 30	**Séance de travail des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Caucus 4**
9 h	**Heure de tombée pour recevoir les projets de loi bonifiés par les étudiants UL**
10 h 45 à 11 h 45 	**2e séance du Forum étudiant** **AFFAIRES DU JOUR** **Affaires prioritaires** ◦ **Débat sur le discours d'ouverture**
11 h 45 à 13 h	**Dîner libre**
13 h 15 à 14 h 15	**Séance de travail des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Caucus 5 (1re partie)**
14 h 30 à 16 h 15 	**3e séance du Forum étudiant** **AFFAIRES COURANTES** ◦ **Déclarations de députés** ◦ **Présentation PL 1** ◦ **Présentation PL 2** ◦ **Présentation PL 3** ◦ **Période de questions et réponses orales** ◦ **Avis touchant les travaux des commissions** ◦ **Renseignements sur les travaux du Forum : Demande de question de directive**
16 h 30 à 18 h	**Séance de travail des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Séance préparatoire pour les PL 1-2-3** ◦Avec le service de la recherche et les étudiants UL **Séance de travail des membres de la commission parlementaire du mandat d'initiative** ◦Audition d'experts **Caucus 5 (2e partie)**
18 h	**Mêlée de presse à la sortie des séances**

18 h à 19 h 30 **Repas des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices (avec coupon-repas)**

HÔTEL DELTA QUÉBEC

20 h à 22 h **Séance de travail des journalistes**
Séance de travail de la présidence
Caucus 6

Jeudi 15 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT — ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

6 h 30	**Ouverture des portes de l'hôtel du Parlement**
7 h à 8 h	**Comité pédagogique**
8 h à 9 h	**Assistance pour finaliser la rédaction des amendements**
9 h	**Heure limite remise des amendements pour les projets de loi ou des recommandations pour le mandat d'initiative**
8 h 10 à 10 h	**Séance de travail des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Caucus 7**
9 h 30 à 11 h 30	**Sélection des amendements par les secrétaires de commission et les étudiants UL**
10 h 15 à 11 h 45 	**4e séance du Forum étudiant** **AFFAIRES COURANTES** ◦ **Déclarations de députés** ◦ **Déclarations ministérielles** ◦ **Période de questions et réponses orales** ◦ **Motion sans préavis** ◦ **Renseignements sur les travaux du Forum : Plaidoirie des leaders sur la question de directive**
11 h 45 à 13 h 15	**Dîner libre** **Dîner et séance de travail des 3 présidences de commission étudiant les projets de loi avec les 3 secrétaires de commission**
13 h 30 à 14 h 15	**Séance de travail des journalistes** **Séance de travail de la présidence** **Caucus 8**
13 h 30 à 14 h 15 	**Interpellation du ministre des Finances à la Commission des finances publiques** ◦ **Formation sur le déroulement (15 min.)** ◦ **Interpellation (30 min.)**
14 h 15 à 15 h	**Conférence de presse : ministre des Finances et des porte-paroles des oppositions**
14 h 30 à 16 h 15 	**4e séance du Forum étudiant (Suite)** **AFFAIRES DU JOUR (Suite)** ◦ **Débat adoption de principe PL1** ◦ **Débat adoption de principe PL2** ◦ **Débat adoption de principe PL3**

16 h 15 à 16 h 30 **Mot de la présidence ANQ et de la présidence du Forum**
Photo officielle du Forum étudiant

17 h à 19 h **Repas officiel du Forum étudiant**

19 h à 22 h **Commissions parlementaires**



Étude détaillée
- **PL1-Commission 1**
- **PL2-Commission 2**
- **PL3-Commission 3**

Séance de travail :
- **Mandat d'initiative-Commission 4**

HÔTEL DELTA QUÉBEC

19 h 30 à 22 h 30 **Séance de travail des journalistes**
Séance de travail de la présidence
Caucus 8

Vendredi 16 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT — ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h 30 — **Ouverture des portes de l'hôtel du Parlement**

8 h à 9 h — **Comité pédagogique**

9 h à 11 h — **Séance de travail des journalistes**
Séance de travail de la présidence
Caucus 9

10 h 30 à 11 h 30 — **Bilan des 3 groupes parlementaires en point de presse**



10 h 45 à 11 h 10 — **Pratique du dépôt de rapports de commission**
En présence de la présidence du Forum étudiant et des quatre présidences de commissions parlementaires

11 h à 12 h — **Ateliers ANQ**
- **Visite guidée thématique**
- **Bibliothèque**
- **Protocole**
- **Diplomatie parlementaire**

11 h 10 à 11 h 30 — **Pratique de la sanction des projets de loi**
En présence de la lieutenante-gouverneure, de la présidence du Forum étudiant et des trois auteurs et auteures des projets de loi

11 h 30 à 13 h — **Dîner libre**

13 h 30 à 16 h — **5e séance du Forum étudiant**



AFFAIRES COURANTES
- **Dépôt de documents, de rapports de commission et de pétitions**
- **Période de questions et réponses orales**
- **Décision de la présidence sur la question de directive**

AFFAIRES DU JOUR
- **Débat sur le rapport de la commission ayant étudié le mandat d'initiative**

14 h 40 à 14 h 55 — Pause

5e séance du Forum étudiant (suite) — *14 h 55 à 16 h*

AFFAIRES COURANTES
- **Adoption des PL 1, 2 et 3**
- **Mise aux voix des motions d'adoption des projets de loi**

16 h à 16 h 5 — **Sanction par la lieutenante-gouverneure**



16 h 5 à 16 h 30 — **Cérémonie de clôture officielle avec la présidence ANQ et remise de prix**



17 h — **Repas libre des participants et participantes**

18 h 30 — **Repas des accompagnateurs et accompagnatrices (facultatif)**

SECTION III — GROUPES PARLEMENTAIRES ET IDÉOLOGIES

Lors de la 33e législature du Forum étudiant, trois groupes parlementaires débattront à la salle de l'Assemblée nationale du Québec. Nous vivrons la 1ère session où :

- le gouvernement d'idéologie conservatrice est **majoritaire** ;
- le groupe parlementaire qui forme l'opposition officielle est à ses premières années d'existence ; une récente fusion entre un parti d'idéologie sociale-démocrate et un autre d'idéologie écologiste leur a permis de faire élire suffisamment de députées et de députés pour accéder à ce statut.
- un groupe parlementaire d'idéologie libérale occupe les sièges de la deuxième opposition ; il a perdu le pouvoir lors des dernières élections.

À chaque groupe parlementaire est associée une idéologie. L'idéologie est utile au groupe parlementaire pour s'identifier auprès de l'électorat et pour se démarquer des autres formations politiques. Elle permet de guider l'action d'un groupe et ses prises de position dans divers dossiers.

Ainsi, **lors de l'élaboration de vos interventions en Chambre, nous vous demandons de toujours vous inspirer de l'idéologie de votre groupe parlementaire**. Cela assurera une cohésion de pensée entre tous les membres de votre formation politique.

En prévision du Forum étudiant, chaque délégation formant le groupe parlementaire a rempli un sondage d'orientation pour indiquer :

- la politique à promouvoir dans 11 secteurs différents (finances, éducation, environnement, transports, etc.) ;
- L'intensité (sur une échelle de 1 à 10) avec laquelle votre idéologie serait appliquée.

Les résultats de ce sondage aideront votre caucus dans l'élaboration de ses positionnements. Ils vous seront transmis lors de la première journée de la simulation.

Gouvernement — Idéologie conservatrice

- Met l'accent sur la préservation des traditions et des institutions qui ont fait leurs preuves dans le temps. En d'autres mots, cette idéologie fait l'éloge de la continuité.

- Vise à préserver l'ordre établi parce qu'il le considère comme légitime.

- Valorise la stabilité sociale, l'ordre et la continuité. Si des changements sont requis, préconise une approche mesurée et graduelle, plutôt que rapide ou radicale.

- Perçoit les pans de la société civile qui revendiquent du changement comme une menace, car l'idéologie conservatrice prône ce qui est ancien et éprouvé.

- Accorde généralement une grande importance à la famille, à la responsabilité individuelle et au respect des autorités établies.

- Défend la tradition parlementaire britannique, les institutions et les symboles liés à la monarchie.

- Sur le plan économique, favorise le libre marché, la propriété privée et une intervention limitée de l'État, voire la dérèglementation, ainsi que des politiques budgétaires favorisant la baisse d'impôts et de dépenses publiques. L'idéologie conservatrice estime que ces mesures économiques encouragent l'initiative et la prospérité. On parle alors de conservatisme fiscal.

- Préconise un État fort sur le plan de la sécurité et des forces de l'ordre.

- Peut inclure une forte valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine national, considérés comme des repères essentiels pour la cohésion sociale.

Opposition officielle — Idéologie sociale-démocrate et écologiste

- Vise à concilier justice sociale, démocratie et protection de l'environnement.

- Accepte le principe de l'économie de marché encadrée, assortie d'une intervention de l'État pour réduire les inégalités, garantir l'accès aux services publics et protéger les travailleurs. L'État est vu comme un acteur important dans le développement économique et social.

- Prône la combinaison d'une solidarité sociale et responsable, où le développement économique respecte les limites écologiques. Elle considère que les enjeux environnementaux et sociaux sont étroitement liés.

- S'intéresse autant aux causes qu'aux conséquences de la crise climatique et de ses effets sur l'être humain. Cette idéologie interprète la crise écologique comme une crise sociale.

- Remet en cause les valeurs et les résultats des sociétés industrielles. Ce courant propose donc des alternatives à la société de consommation tout en favorisant la mise en place de politiques de développement durable, voire de décroissance. Il est aussi sceptique à l'égard de la technologie, capable de résoudre tous les problèmes.

- Accorde une importance particulière à la société civile, aux syndicats, aux groupes communautaires et aux formes d'organisations collectives.

- Propose d'explorer de nouveaux modes de vie aux plans individuel, économique, culturel et politique afin de favoriser l'épanouissement des êtres humains tout en respectant les écosystèmes et en repensant la relation entre l'humain et son environnement.

- Préconise un système d'échanges commerciaux plus juste au niveau international.

Deuxième groupe d'opposition – Idéologie libérale

- Met l'accent sur la primauté de la liberté individuelle, de la responsabilité individuelle et de l'État de droit.

- Basée sur l'idée de **liberté de l'individu** et des regroupements d'individus : liberté de penser, de choix, de s'exprimer et d'agir dans le cadre des lois. Le rôle primordial de l'État est d'assurer la protection des individus, de leurs biens et de leur liberté.

- **Favorise l'initiative privée** dans les domaines social, culturel et économique, considérant que cela favorise l'innovation, la croissance et l'efficacité.

- Considère que l'État doit principalement garantir la sécurité, la justice et un cadre légal stable. L'État ne doit pas être le principal entrepreneur, mais plutôt servir d'appui aux entreprises.

- À l'occasion, convient que l'État peut suppléer à l'absence d'intervention de l'entreprise privée.

- Soutient que **l'État ne favorise aucun groupe particulier dans la société** ; il est neutre et joue un rôle d'arbitre entre des groupes aux intérêts divers et parfois opposés. Ce rôle d'arbitre lui impose d'assurer l'ordre et de rechercher l'intérêt général en tentant s'assurer un équilibre entre liberté économique, équité sociale et respect des droits individuels.

- En matière économique, cette idéologie affirme que l'État met en place et maintient un ordre économique basé sur le droit de propriété, l'entreprise privée, la liberté de marché, la libre concurrence et le droit au profit. Par son pouvoir de législation, il peut lutter contre les abus et par ses pouvoirs économiques, il peut réguler l'économie. Lorsque l'intérêt public l'exige, l'État peut agir en partenariat avec le secteur privé.

SECTION IV — ÉLECTIONS ET FONCTIONS

Le Forum étudiant permet aux participants et participantes d'exercer diverses fonctions de nature parlementaire, administrative ou du domaine des relations publiques. Les élections à ces fonctions s'effectuent lors de la première journée de la simulation, en après-midi, dans chacun des caucus des trois groupes parlementaires[1].

À noter que pour les fonctions suivantes, les personnes désirant soumettre leur candidature[2] doivent le faire **avant le 23 octobre 2026 en soumettant une lettre de motivation** (envoyer à l'adresse : forum.etudiant@assnat.qc.ca).

- Présidence
- Secrétaire général ou secrétaire générale
- Premier ministre ou première ministre
- Chef ou cheffe de l'opposition officielle
- Chef ou cheffe du deuxième groupe d'opposition
- Leader parlementaire
- Whip
- Ministre des Finances
- Porte-parole aux finances

Pour les autres fonctions, les mises en candidature ont lieu pendant les élections.

Afin de déterminer la fonction que vous souhaitez exercer, consultez la section suivante pour obtenir un court descriptif des tâches reliées à chacune d'elles. Sachez toutefois que, peu importe la fonction, elles nécessitent toutes certaines connaissances et aptitudes de base :

- Motivation et esprit d'initiative
- Esprit d'équipe
- Connaissance de l'actualité politique (à partir du 1er décembre 2026)
- Habileté oratoire
- Respect du décorum
- Respect des personnes et des institutions
- Bonne compréhension des idéologies attribuées aux groupes parlementaires

[1] Les modalités d'élections se trouvent à l'Annexe I.

[2] Une seule candidature par établissement est acceptée, il est de la responsabilité des délégations de choisir leur candidat ou candidate si plusieurs personnes manifestent leur intérêt pour un même poste.

Tableau résumant la répartition des groupes parlementaires

Groupe parlementaire ou fonctions	**Nombre de députés et députées ou de participants et participantes**	**Idéologie**
Gouvernement majoritaire[3]	± 70*	Conservatrice
Opposition officielle[4]	± 30*	Sociale-démocrate écologiste
Deuxième groupe d'opposition [4]	± 25*	Libérale
Membres de la commission effectuant un mandat d'initiative		Transpartisan Mandat d'initiative sur les atteintes à la démocratie et les désordres de l'information.
Attachées et attachés de presse	12	
Journalistes	12	
Table et officiers	2 (présidence et vice-présidence) 2 (secrétaire général et secrétaire général adjoint)	
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	**153**	

[3] Deux de leurs *Mémoires d'orientation de projet de loi* seront sélectionnés en novembre 2026.
[4] Un de leur *Mémoire d'orientation de projet de loi* sera sélectionné en novembre 2026.
* Le nombre total de parlementaires sera donc de 127 parce que 2 parlementaires additionnels font partie du décompte des postes à la présidence (1) et à la vice-présidence (1).

Les députés et députées

En tant que personnes élues, les députées et députés — également appelés parlementaires — exercent trois grands rôles.

Législateur

Les parlementaires étudient et votent tous les projets de loi, mais l'élaboration du contenu de certains projets leur échappe, puisque l'Exécutif (le Conseil exécutif) s'est approprié le contenu. Chaque parlementaire doit aussi appuyer son parti, défendre les positions de celui-ci et voter « en bloc » dans le même sens : c'est ce que l'on appelle la discipline de parti. Tout parlementaire peut également influencer l'auteur ou l'auteure d'un projet de loi lors de ses interventions en Chambre et en commission parlementaire* et, de façon officielle, à l'occasion des caucus de son parti.

Contrôleur de l'action gouvernementale

Chaque jour ou presque, le député ou la députée peut interroger le gouvernement sur son action, ses décisions ou ses intentions. Le dépôt de documents peut également être demandé. Ce processus a pour effet d'obliger le gouvernement à se justifier et à rendre des comptes à la population. C'est notamment ainsi que s'exerce la responsabilité ministérielle.

Représentant de la population

Les parlementaires défendent les intérêts de la population de leur circonscription respective auprès des différents ministères et agissent comme intermédiaire entre la population et l'administration publique.

Droits et privilèges

Le droit de parole est défini par les règlements et protégé par la Loi de l'Assemblée nationale. On ne peut interrompre un député ou une députée, sauf pour une question de règlement, de privilège ou de quorum.

Fonctions parlementaires

À titre de député ou députée du Forum étudiant, voici les fonctions que vous aurez à assumer :

- Participer à l'assermentation des députés et députées ;
- Voter pour la présidence du Forum étudiant ;
- Voter pour les motions et les projets de loi présentés en Chambre.

En séance du Forum étudiant, à la salle de l'Assemblée nationale, vous devrez :

- assister au discours d'ouverture de la première ou du premier ministre ;
- assister à la présentation des projets de loi et du mandat d'initiative ;
- assister et avoir la possibilité d'intervenir au débat sur le discours d'ouverture ;
- assister et avoir la possibilité d'intervenir aux périodes de questions et réponses orales ;
- assister et avoir la possibilité d'intervenir à l'adoption du principe des trois projets de loi ;
- assister à la présentation, à la plaidoirie et à la décision sur la question de directive à la présidence ;
- assister et avoir la possibilité d'intervenir à l'adoption finale des projets de loi.

Si vous êtes membre d'une commission parlementaire, vous devrez :

- participer à la formation générale sur les commissions parlementaires ;
- participer à la séance préparatoire avec un ou une analyste de la recherche et des étudiantes ou étudiants légistes ;
- lors de l'étude détaillée d'un projet de loi, présenter des amendements et échanger avec les autres membres ;
- mener un mandat d'initiative, présenter des recommandations et échanger avec les autres membres (le cas échéant).

En caucus, vous devrez :

- voter pour le chef ou la cheffe ainsi que pour les autres postes à attribuer ;
- si vous le souhaitez et êtes élu comme membre de l'une des quatre commissions parlementaires, vous préparer aux différentes séances ;
- contribuer aux positionnements sur les projets de loi et le mandat d'initiative ;
- proposer des amendements aux projets de loi et des recommandations pour le mandat d'initiative ;
- indiquer votre intérêt pour faire une intervention lors :
    - du débat sur le discours d'ouverture ;
    - d'une des périodes de questions et réponses orales ;
    - de l'adoption finale des projets de loi.
- contribuer au bilan des travaux du Forum étudiant réalisé par la cheffe ou le chef et les autres membres désignés de votre groupe parlementaire.
- préparer, au besoin, avec les attachées et attachés de presse une mêlée ou un point de presse.

La présidence

Le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente

La personne qui occupe la présidence du Forum étudiant va principalement :

1. arbitrer les séances du Forum étudiant, et
2. représenter le Forum.

Lorsque la personne qui occupe la présidence est absente, elle est remplacée par le vice-président ou la vice-présidente.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise du Règlement du Forum étudiant
- Diplomatie, fermeté, neutralité, impartialité et crédibilité
- Esprit vif, discernement et bon jugement

Fonctions parlementaires

À titre de président ou de présidente du Forum étudiant, voici les fonctions que vous aurez à assumer :

En séance du Forum, à la salle de l'Assemblée nationale, vous devrez :

- Ouvrir et fermer les séances du Forum étudiant.
- Diriger et contrôler les cinq séances afin de maintenir l'ordre.
- Présider la séance, notamment le discours d'ouverture, la période de questions et les débats sur les projets de loi.
- Diriger les travaux du Forum étudiant aux affaires courantes.
- Présider l'adoption des trois projets de loi.
- Faire respecter les règles de procédure, les droits et les privilèges des parlementaires. Le président ou la présidente est l'arbitre de l'interprétation de la procédure parlementaire.
- Ne voter que s'il y a égalité des voix.

En préparation aux séances ou à d'autres moments clés du Forum, vous devrez :

- Participer à la formation pour la présidence et les leaders.
- Convoquer les réunions des leaders des groupes parlementaires et présider ces réunions.
- Ne faire partie d'aucun groupe parlementaire et ne pas participer aux caucus.
- Participer à la rédaction des dossiers de la séance (DDLS).
- Participer à la réflexion sur la question de directive et rendre cette décision après un délibéré.
- Superviser la préparation des trois périodes de questions et réponses orales.
- Conseiller, selon les besoins, les présidences de commission sur l'application du Règlement du Forum étudiant.

Les chefs et cheffes de groupe parlementaire

Connaissances et aptitudes requises

- Dynamisme, leadership, bon jugement et flair politique
- Capacité de rédiger et d'exprimer des idées, des arguments
- Tact et fermeté dans la direction de son parti, liés à un esprit de consultation et d'échanges
- Bonne compréhension des idéologies des groupes parlementaires

Le premier ministre ou la première ministre

Fonctions parlementaires

À titre de premier ministre ou de première ministre du Forum étudiant, la personne devra assumer les fonctions suivantes, en plus de posséder les mêmes devoirs et droits que les députées et députés :

En séance du Forum étudiant, à la salle de l'Assemblée nationale, vous devrez :

- Élaborer et prononcer le discours d'ouverture selon les grandes orientations préétablies.
- Élaborer et prononcer la réplique lors du débat sur le discours d'ouverture.
- Assumer le rôle de première ou premier responsable du gouvernement devant la Chambre, en répondant des actes de son gouvernement, en répondant aux questions de l'opposition et en soutenant ses ministres.
- Participer aux périodes de questions et réponses orales.
- Participer aux débats, selon le programme du Forum et la planification déterminée en caucus. Comme tout parlementaire, la première ministre ou le premier ministre peut intervenir lors des séances.

En commission parlementaire :

- S'abstenir de siéger à une commission parlementaire.
- Superviser activement le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe afin de tirer un bilan des travaux parlementaires.

En caucus:

- Coordonner l'action des différents ministres et faire les arbitrages nécessaires.
- Collaborer avec la ou le whip, durant les caucus pour y diriger les débats, évaluer si un consensus s'en dégage et déterminer si une décision doit être reportée à une séance ultérieure.
- Collaborer étroitement avec les quatre attachées et attachés de presse et le leader de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique en matière de communication.

- Être la principale ou le principal porte-parole du gouvernement devant les médias et le public en participant à des points de presse (à la sortie de la Chambre, de commissions parlementaires ou de la salle de caucus) et à des conférences de presse.
- Préparer le bilan des travaux du Forum étudiant pour le point de presse de la dernière journée.

Le chef ou la cheffe de l'opposition officielle et le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition

Fonctions parlementaires

À titre de chef ou cheffe d'un groupe d'opposition du Forum étudiant, la personne en poste, qui possède les mêmes devoirs et les mêmes droits que les députés et députées, devra assumer les fonctions suivantes :

En séance du Forum, à la salle de l'Assemblée nationale :

- Élaborer et prononcer un discours d'ouverture selon les grandes orientations préétablies.
- Élaborer une intervention, en collaboration avec leurs porte-parole, et prononcer celle-ci lors du débat sur le discours d'ouverture.
- Jouer un rôle important en Chambre : surveiller le groupe ministériel.
- Participer aux périodes de questions et réponses orales.
- Interroger l'Exécutif et exercer un contrôle sur l'action du gouvernement.

En commission parlementaire :

- S'abstenir de siéger à une commission parlementaire.
- Superviser activement le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe afin de tirer un bilan des travaux parlementaires.

En caucus :

- Coordonner l'action des différents porte-parole.

- Collaborer avec la ou le whip pour convoquer le caucus et y diriger les débats. Au besoin, évaluer si un consensus a été obtenu et décider si la question doit être reportée à une séance ultérieure.
- Collaborer étroitement avec les quatre attachées ou attachés de presse et la ou le leader de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique de son groupe en matière de communication.
- Être la principale ou le principal porte-parole de son groupe devant les médias et le public en participant à des points de presse (à la sortie de la Chambre, de commissions parlementaires ou de la salle de caucus) et à des conférences de presse.
- Préparer le bilan des travaux du Forum étudiant pour le point de presse de la dernière journée.

Tâches parlementaires des trois chefs ou cheffes

Voici la description des interventions spécifiques du premier ministre ou de la première ministre au Forum étudiant ainsi que des cheffes ou chefs des deux groupes d'opposition.

1. Le premier jour (1er caucus) :

Être élue, par son groupe parlementaire, à la majorité absolue des votes (plus de 50 % des votes), selon les procédures en vigueur au Forum étudiant. Toute personne posant sa candidature pour ce poste doit, notamment, faire un bref discours exposant les raisons pour lesquelles le caucus devait la choisir. Cette personne devra aussi se soumettre à une courte période de questions ou à toute autre exigence des responsables de l'organisation du Forum.

2. Le deuxième jour (1ère séance — Discours d'ouverture) :

Le premier ministre ou la première ministre prononce devant la Chambre un discours d'ouverture. Ce discours donne le ton au premier grand débat parlementaire. Il doit exposer les grandes orientations de son groupe parlementaire : idéologie, enjeux et grands dossiers (identification, position, solutions), c'est-à-dire les PRIORITÉS du gouvernement. Ces projets d'intervention indiquent une direction, des intentions.

Les grandes orientations développées dans cette première prise de parole seront tirées des résultats du sondage d'orientation mené auprès de l'ensemble des membres du

caucus pendant l'automne. Les résultats de ce sondage auront été transmis au préalable à tous les aspirants chefs et cheffes.

3. Le deuxième jour (après la 1ère séance — Conférence de presse) :

Faire une conférence de presse à la suite du discours d'ouverture. Dans la salle de presse de l'Assemblée nationale, faire ressortir les points saillants du discours d'ouverture et répondre aux questions des journalistes de la presse parlementaire.

4. Le troisième jour (2e séance — Débat sur le discours d'ouverture) :

Lors du débat sur le discours d'ouverture, chaque personne cheffe, accompagnée d'un certain nombre de députés et députées, dispose d'une intervention :

- Cheffe ou chef de l'opposition officielle
- Cheffe ou chef du deuxième groupe d'opposition

Des députés et députées des trois groupes parlementaires interviennent et parlent de ce qui leur tient le plus à cœur parmi les enjeux et grands dossiers déjà énumérés.

- Une réplique de la première ministre ou du premier ministre

Ces interventions sont suivies par la mise aux voix des motions formulant un grief ou de censure[5] s'il y a lieu, présentées par les oppositions. Finalement a lieu l'adoption de la politique générale du gouvernement, ce qui met fin au débat d'ouverture.

5. Le troisième jour (3e séance), le quatrième jour (4e séance) et le cinquième jour (5e séance) — Période de questions et réponses orales :

Répondre aux questions des partis d'opposition ; au moins deux questions sont soumises au premier ministre ou à la première ministre à chacune des périodes de questions. Habituellement, la première question de chacune des périodes de questions est posée au premier ministre ou à la première ministre par le chef ou la cheffe de l'opposition officielle. Le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition pose la deuxième question. Il va sans dire qu'une bonne performance du premier ministre ou de la première ministre

[5] La motion de grief permet à l'opposition de manifester son mécontentement à l'égard du gouvernement et de ses politiques sans toutefois retirer la confiance que l'Assemblée lui porte. Voir la section *Motion de grief ou de censure* pour plus de détails.

requiert une connaissance approfondie de l'actualité ainsi que des diverses fonctions et structures gouvernementales.

6. **Le cinquième jour (Point de presse — Bilan des travaux du Forum étudiant) :**

Lors de la dernière journée des travaux du Forum étudiant, en compagnie de membres désignés de son caucus, dresser le bilan des accomplissements réalisés ainsi que des défis relevés par son groupe parlementaire, avec un discours de 5 minutes, suivi d'une période de 10 minutes pendant laquelle les journalistes poseront leurs questions.

Les leaders parlementaires

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance approfondie du Règlement du Forum étudiant
- Capacité d'observation intense du déroulement des débats

Fonctions parlementaires

- Être les spécialistes de la procédure parlementaire.
- Planifier, avec la présidente ou le président, les travaux de la Chambre et demander au besoin une réunion avec la présidente ou le président pour discuter d'une règle de procédure ou pour élaborer une stratégie commune à l'occasion d'un débat.
- Assumer le rôle de stratèges de leur groupe parlementaire en Chambre.

Tâches parlementaires

À titre de leader de votre groupe parlementaire, la personne en poste, qui possède les mêmes devoirs et les mêmes droits que les députés et députées, devra assumer les fonctions suivantes :

En séance du Forum, à la salle de l'Assemblée nationale :

- Faire connaître, utiliser et interpréter le Règlement du Forum étudiant.
- Appeler les projets de loi pour les débattre.

- Veiller à ce que les groupes parlementaires adverses respectent le Règlement et le droit de parole des parlementaires de leur groupe. Faire des appels au président ou à la présidente pour l'application ou le respect des règles.
- Répliquer aux appels au président ou présidente des leaders adverses tout en justifiant les comportements des députés et députées de leur groupe.
- Voter au nom de leur groupe parlementaire lorsque le vote par appel nominal n'est pas demandé.
- Préparer des arguments sur la question de directive et en faire une plaidoirie devant le Forum.

En commission parlementaire :

- Être membre potentiel d'une commission parlementaire.
- Suivre le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe, si le ou la leader ne siège pas à une commission.

En caucus, en préparation aux séances ou à d'autres moments clés du Forum :

- Établir la stratégie parlementaire de leur groupe en relation avec la cheffe ou le chef de parti et les whips.
- Négocier avec les leaders des autres groupes parlementaires sur tout sujet concernant le déroulement des travaux parlementaires, tels les échéanciers, la durée des débats, l'ordre et le temps de parole, le nombre d'interventions, etc.
- Discuter avec la présidence de tout sujet pouvant affecter les travaux parlementaires.
- Collaborer étroitement avec les quatre attachées et attachés de presse de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique de son groupe en matière de communication.

Les ministres

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance approfondie de leur secteur d'intervention (les structures du ministère, ses programmes, son budget, les organismes administratifs, les groupes d'intérêt, etc.)

- Connaissance particulière de leurs dossiers et de l'actualité correspondante
- Esprit de collaboration, particulièrement avec le premier ministre ou la première ministre

Fonctions parlementaires

- Possèdent les mêmes devoirs et les mêmes droits que les autres députés et députées.
- Élaborer les projets de loi publics.
- Participer aux réunions du caucus.
- Exercer en Chambre une présence et un rôle prédominant. Présenter, au nom du gouvernement, les projets de loi publics, notamment ceux ayant une incidence financière. Répondre aux nombreuses questions et critiques des députés et députées de l'opposition ; expliquer et défendre ses projets de loi. Être présent aux séances de vote.
- Être potentiellement appelés à participer aux commissions parlementaires, soit à titre de ministres (s'ils ou elles sont auteurs d'un projet de loi) ou à titre de parlementaires, selon les indications au programme du Forum étudiant 2027.
- Être potentiellement appelés à participer à une interpellation.

Tâches parlementaires

- Auteur, le cas échéant, un projet de loi aux diverses étapes du processus législatif :
  - diriger le travail d'élaboration du projet de loi ;
  - consulter le caucus sur le contenu ;
  - Consulter les partis d'opposition, s'il y a lieu ;
  - Participer aux séances de travail avec les légistes et les secrétaires de commission parlementaire ;
  - Apporter des amendements au projet de loi, le cas échéant ;
  - Présenter le projet de loi en Chambre : lecture des notes explicatives ;
  - Participer en commission parlementaire aux consultations qui se tiendront sur le projet de loi ;
  - Prononcer un discours sur le principe du projet de loi et une réplique à la fin de ce débat ;

- Prononcer un discours en remarques préliminaires en commission parlementaire, à titre d'auteur ou d'auteure du projet de loi ;
- Étudier article par article le projet de loi en commission parlementaire ;
- Prononcer un discours, à titre d'auteur ou d'auteure du projet de loi, pour l'adoption finale du projet de loi et une réplique à la fin de ce débat.

➢ Répondre aux questions de l'opposition au cours des trois périodes de questions :
- Les questions peuvent porter sur les problèmes existant dans le secteur d'intervention de son ministère, sur les structures administratives, sur les programmes, sur les actions, sur les intentions, sur les prises de position, sur les discours de la ou du ministre, de la première ministre ou du premier ministre et surtout sur l'actualité politique rapportée par les médias, en particulier les articles des journaux nationaux et le journal du Forum étudiant.

➢ Participer aux divers débats tout en défendant la position du gouvernement.

La liste des titres ministériels officiels, ainsi que l'ordre des élections, vous seront remis ultérieurement. Ils sont établis en fonction des mémoires d'orientation choisis.

Les adjoints et adjointes parlementaires

Fonctions parlementaires

➢ Assister officiellement une ministre ou un ministre dans son travail parlementaire et remplacer cette personne au besoin.
- Au Forum étudiant, seulement certains ministres ont leur adjoint ou adjointe parlementaire.

➢ Possibilité de suivre un dossier précis qui concerne leur ministère.

Les porte-parole de l'opposition

Connaissances et aptitudes requises

➢ Connaissance des différents dossiers qui font l'enjeu des débats, des discussions et, de façon toute spéciale, des dossiers des ministres qu'ils et elles ont le mandat

de surveiller. Ils et elles doivent également être au courant de l'actualité pertinente à ces différents dossiers.

- Esprit de collaboration, particulièrement avec le chef ou la cheffe de leur groupe parlementaire.

Fonctions parlementaires

- Auteurer, le cas échéant, un projet de loi public sans incidence financière aux diverses étapes du processus législatif :
  - diriger le travail d'élaboration du projet de loi ;
  - consulter le caucus sur le contenu ;
  - consulter l'autre parti d'opposition, s'il y a lieu ;
  - participer aux séances de travail avec les légistes et les secrétaires de commission parlementaire ;
  - apporter des amendements au projet de loi, le cas échéant ;
  - présenter le projet de loi en Chambre (lecture des notes explicatives) ;
  - participer, en commission parlementaire, aux consultations qui se tiendront sur le projet de loi ;
  - prononcer un discours sur le principe du projet de loi et une réplique à la fin de ce débat ;
  - prononcer, en commission parlementaire, un discours en remarques préliminaires ;
  - étudier article par article le projet de loi en commission parlementaire ;
  - prononcer un discours pour l'adoption finale du projet de loi et une réplique à la fin de ce débat.
- Poser des questions, critiquer les faits et gestes du gouvernement.
- Participer aux réunions du caucus.
- Participer aux divers débats tout en défendant la position du caucus.
- Être membres d'une commission parlementaire.

La liste des titres de porte-parole officiels (pour l'opposition officielle et le 2e groupe d'opposition), ainsi que l'ordre des élections, vous seront remis ultérieurement. Ils sont établis en fonction des mémoires d'orientation choisis.

La présidence de commission parlementaire

La présidente ou le président est une ou un parlementaire membre d'une commission parlementaire, qui est choisi par les membres de son caucus pour planifier, organiser et présider les travaux de cette commission parlementaire.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise du Règlement du Forum étudiant
- Connaissance du contenu des dossiers abordés à la commission parlementaire

Fonctions parlementaires

- Diriger et contrôler les débats de leur commission parlementaire et voir au maintien de l'ordre.
- Ouvrir et fermer les séances de leur commission parlementaire.
- Ouvrir et fermer la séance d'interpellation de leur commission parlementaire.
- Faire respecter le Règlement, les droits et les privilèges des députés et députées.
- Assumer le rôle d'arbitre de l'interprétation de la procédure parlementaire.
- Possibilité de voter.

Les whips

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance des échéances pour la remise des documents
- Diplomatie, fermeté, assiduité, patience et ténacité
- Dynamisme et leadership
- Esprit de collaboration avec les chefs et cheffes des groupes parlementaires et avec les leaders

Fonctions parlementaires

- Présider les élections de son caucus, lors de la première journée.
- Convoquer et présider les réunions du caucus.
- Dresser la liste des députés et députées de son parti qui désirent intervenir en Chambre (interventions, questions, débats, etc.).
- Contrôler les présences et autoriser les absences de ses collègues, surtout à l'occasion des votes en Chambre et en commission.
- Maintenir la cohésion et la discipline de son parti parmi ses pairs.

Tâches parlementaires

- Établir des horaires et des listes d'intervenants et intervenantes, répartir les sujets et les transmettre aux leaders parlementaires, à la présidence et au secrétariat du Forum étudiant dans les délais prescrits.
- Assurer la discipline de parti en caucus et en Chambre, en particulier lors des votes.
- Recevoir les plaintes et résoudre les conflits.
- Voir à ce que tous les députés et députées puissent intervenir au moins une fois en Chambre ou en commission parlementaire.
- Participer à l'établissement de la stratégie du groupe parlementaire, en collaboration avec le chef ou la cheffe du parti et la ou le leader parlementaire.
- S'assurer de la présence et de la ponctualité de tous les membres du groupe parlementaire, et ce, à toutes les activités.
- Voir au respect des décisions de la présidence et de l'organisation du Forum étudiant et des Règlements généraux du Forum en tout lieu et en tout temps.
- Être membres d'une commission parlementaire.

Les attachées et attachés de presse

Les attachées et attachés de presse sont des professionnels qui agissent à titre de conseillers en communication auprès d'une femme ou d'un homme politique et de son groupe parlementaire. Elles et ils doivent développer une relation de complicité avec leur patron et une relation de confiance avec les journalistes. Dans le cadre du Forum étudiant, il y a quatre attachées ou attachés de presse au sein de chaque groupe parlementaire qui conviendront de la manière de se répartir les différentes tâches à réaliser.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise de l'art de l'écriture
- Entregent, imagination, débrouillardise et perspicacité
- Capacité de bien faire connaître leur groupe parlementaire, son idéologie et les idées qui en émanent
- Capacité de travailler en étroite collaboration avec le chef ou la cheffe, les ministres ou les porte-parole et la ou le leader de leur groupe parlementaire.

Tâches

- Faire connaître auprès des médias du Forum, le chef ou la cheffe, les attributions des fonctions parlementaires et le groupe parlementaire auquel elle ou il est rattaché.
- Établir les grandes lignes de communication et les lignes de presse du groupe parlementaire, en étroite collaboration avec le chef ou la cheffe, les ministres ou les porte-parole et la ou le leader de leur groupe, pour faire valoir leurs perspectives dans les médias.
- Rédiger des communiqués de presse sur les grands dossiers abordés par son groupe parlementaire.
- Voir à l'organisation de conférences de presse ou d'entrevues pour les médias, en particulier pour les journalistes du Forum étudiant.
- Suivre activement le travail parlementaire pour préparer les réactions potentielles, notamment en lien avec :
    - le discours d'ouverture et le débat sur le discours ;
    - les thèmes des projets de loi et du mandat d'initiative ;

    - le déroulement des travaux en commission parlementaire ;
    - les interpellations, etc.
- Préparer la cheffe ou le chef et les ministres ou porte-parole de son groupe parlementaire aux mêlées de presse ou point de presse à la suite de chaque séance ou à d'autres moments clés.
- Préparer sa cheffe ou son chef et les autres intervenantes et intervenants requis pour le bilan des travaux du Forum étudiant qui se tiendra la dernière journée.

Les journalistes

L'équipe du journal *L'Écho de la colline* est composée de 12 journalistes. Ce groupe aura la charge de publier en continu des publications de type articles, balados et vidéo sur la page Web du journal au cours du Forum étudiant. Les journalistes rapporteront fidèlement le déroulement des travaux, présenteront une analyse des événements et feront connaître et comprendre les débats qui se déroulent en Chambre et en commissions parlementaires.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise de l'art de l'écriture et du style journalistique
- Entregent, imagination, débrouillardise et perspicacité
- Esprit de synthèse et capacité de travailler en équipe

Tâches

- Rédiger des articles pour le journal du Forum étudiant.
- Développer du matériel multimédia (balado et vidéos) pour alimenter la page Web du journal.
- Suivre les débats du Forum.
- Assister aux travaux des commissions parlementaires.
- Couvrir les conférences de presse et y poser des questions.
- Réaliser des entrevues avec les députés et députées.
- Participer aux mêlées de presse à la sortie des commissions ou des séances.
- Questionner les chefs et cheffes des groupes parlementaires sur diverses questions d'actualité.

- Couvrir les événements de presse convoqués par les attachés et attachées de presse.
- Se préparer pour questionner les groupes parlementaires lors du bilan des travaux du Forum étudiant qui se tiendra la dernière journée.

SECTION V — LES MOTIONS

Voici quelques indications sur le contenu des motions, leur forme, leur but et leur portée, ainsi que sur la façon adéquate dont il est possible de les utiliser et de les présenter à la Chambre. Ce rapport n'est en aucun cas exhaustif, mais suffira à la préparation des motions sur lesquelles le Forum étudiant aura à se prononcer.

Définitions, explications et commentaires

Une motion est un texte qui invite une assemblée à se prononcer sur une question précise. Correctement rédigée, une motion remplit deux fonctions : premièrement, elle énonce un thème que les membres de l'assemblée délibérante seront appelés à discuter ; deuxièmement, elle formule ce thème de façon à permettre à cette collectivité de prendre une décision formelle à son sujet. Par analogie avec l'expression « projet de loi », qui désigne un texte de loi proposé qu'il reste à adopter, on pourrait qualifier une motion de « projet de décision ».

Par ailleurs, les règles de procédure traditionnelles disposent que, sauf exception, un préavis doit être donné de toute motion. Le préavis, qui est constitué du texte complet de la motion, doit être rendu public avant le débat. Il a pour but d'informer les participants et participantes et de leur permettre de se préparer en conséquence, afin de rendre possible la tenue d'un débat sensé et bien organisé sur la question soulevée.

Au moment approprié, le texte publié en préavis sera lu et proposé formellement devant l'assemblée ; ce n'est qu'à cet instant précis qu'il deviendra, techniquement, une motion. La motion ainsi proposée constituera d'ores et déjà l'objet d'un débat destiné à permettre aux membres de l'assemblée d'exposer leur point de vue respectif sur la motion et de décider s'ils et elles voteront pour ou contre. Qui plus est, tant et aussi longtemps que cette motion sera en discussion, il sera interdit aux membres de l'assemblée de faire une quelconque digression : cette question devra être vidée, d'une manière ou d'une autre, avant de passer à autre chose.

Enfin, si la motion est adoptée — décision qui sera exprimée par un vote qui dégagera une majorité en sa faveur —, elle constituera désormais l'expression officielle de la volonté collective des membres de l'assemblée par rapport au thème en question.

Quant aux conséquences d'une telle décision, elles peuvent être de deux natures :

a) si la motion exprime une opinion ou une intention, ou affirme un fait ou un principe, son adoption en fera une résolution de l'assemblée. Une résolution énonce le point de vue collectif et officiel de l'assemblée qui l'a adoptée, mais elle n'est pas exécutoire et ses termes ne lient personne ; ou

b) si la motion autorise ou oblige quelque personne ou organisme, sur lequel l'assemblée exerce une autorité légitime, à faire ou à ne pas faire quelque chose, de son adoption découlera un ordre de l'assemblée et le ou les intéressés devront alors obtempérer.

Ainsi, comme le dit le Règlement : « Toute motion adoptée devient soit un ordre, soit une résolution du Forum : un ordre quand le Forum enjoint à une commission, à un député ou à une députée ou à toute autre personne de faire quelque chose ; une résolution quand elle exprime une opinion ou une intention, affirme un fait ou un principe. »

Cheminement d'une motion

Étape	Description
1. Préavis	Publié avant la tenue du débat, le préavis est constitué du texte intégral de la motion et informe les participants et participantes au débat : a) du sujet du débat ; et b) de la décision que l'assemblée sera invitée à prendre par rapport à ce sujet.
2. Motion	Lue au moment d'entamer le débat, elle est l'objet de ce dernier : les membres de l'assemblée la discuteront et achèveront le débat en votant pour ou contre.
3. Résolution ou ordre	Si la motion est adoptée, elle devient soit une résolution (opinion, expression de principe), soit un ordre (instruction ou prescription).

La motion sans préavis

Par ailleurs, le Forum étudiant prévoit aussi la possibilité de présenter une motion sans préavis. Le Règlement précise le déroulement de la présentation et du débat.

Il est à noter que la motion sans préavis ne peut faire l'objet d'une motion d'amendement. De plus, aucun droit de réplique n'est prévu pour l'auteur ou l'autrice.

Enfin, un vote est prévu à la fin du débat, comme pour toutes les motions présentées. Néanmoins, dans le cadre de la simulation, les motions sans préavis sont mises aux voix à main levée. De plus, puisque le consentement unanime est requis pour la présentation d'une motion sans préavis, les groupes parlementaires doivent travailler pour s'entendre sur un libellé qui fera consensus s'ils veulent en débattre.

Lorsqu'une motion sans préavis vise à souligner le décès d'une personnalité ou autre, il est coutume d'observer une minute de silence à la suite de l'adoption de la motion.

La forme d'une motion

Rédiger une motion pour présentation au sein d'une assemblée parlementaire n'est pas un exercice de pure création littéraire. Pour être jugée recevable, une motion doit répondre à certains critères bien établis.

Une motion commence toujours par le mot « que ». Ce qui suit le « que » est constitué normalement d'une seule phrase, qui doit être grammaticalement complète, avec sujet et verbe.

Une motion est formulée, le plus souvent, dans la forme affirmative et ne peut en aucun cas — même dans une motion proposant de censurer sévèrement le gouvernement — contenir des propos non parlementaires. Bien qu'une motion puisse être rédigée en termes vagues, le président ou la présidente sera obligé de rejeter toute motion qui s'avérerait incomplète, incohérente ou autrement inapte à permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la question. Enfin, les motions doivent être brèves et ne peuvent contenir de préambule.

Une motion bien rédigée ne contient pas de mots inutiles. Si une motion peut à l'occasion être longue, la brièveté n'en demeure pas moins un atout indéniable : plus elle est brève et concise, plus elle est susceptible de canaliser la discussion et de faciliter la prise d'une décision.

Par ailleurs, il est à la fois usuel et fort recommandable que chaque motion porte sur un seul thème et invite l'Assemblée à prendre une seule décision par rapport à ce thème. Or, il arrive parfois qu'une motion portant sur un thème d'ordre général vise simultanément plus d'un objet, but ou finalité — concepts que la terminologie parlementaire regroupe sous le terme « principe » — par rapport à ce thème. Il est alors théoriquement possible de scinder la motion en deux ou en plusieurs motions distinctes, sur chacune desquelles l'Assemblée sera appelée à se prononcer séparément. Les motions complexes constituent l'exception.

En terminant, rappelons que toute affaire dont il est proposé de saisir le Forum étudiant doit être de la compétence de celui-ci.

Exemples

QUE le *Forum étudiant déclare son insatisfaction quant aux politiques du gouvernement en matière de financement des simulations parlementaires*.

Commentaire : Une fois adoptée, cette motion deviendrait une résolution du Forum étudiant, car elle exprime son point de vue sur le thème en question, mais n'impose aucune obligation de donner suite à ce point de vue.

QUE *la Commission de l'éducation tienne une consultation et des auditions publiques sur le financement des simulations*.

Commentaire : Le thème est, de nouveau, les politiques du gouvernement en matière de financement des simulations, mais cette fois-ci il est proposé que le Forum étudiant confie à sa Commission de l'éducation la tâche de tenir une consultation et des auditions publiques sur cette question. Une fois adoptée, cette motion deviendrait donc un ordre du Forum étudiant, car la Commission serait tenue de s'exécuter.

Motion de censure ou de grief

Motion de censure[6]

Une motion de censure est une motion mettant en cause la responsabilité du gouvernement et pouvant entraîner sa démission.

Au Forum, le Règlement prévoit que, lorsque le gouvernement perd la confiance du Forum, le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure décide s'il ou elle doit former un nouveau gouvernement. Il ou elle consulte à cette fin le premier ministre ou la première ministre et les chefs et cheffes des groupes d'opposition.

Une seule motion de censure peut être présentée par groupe parlementaire au cours d'une même session du Forum étudiant. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture.

Une motion de censure peut énoncer ou non brièvement les raisons pour lesquelles le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement. Dans tous les cas, la motion de censure doit être brève et ne peut contenir de préambule.

Ainsi, elle peut simplement prévoir :

> *Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement.*

Ou bien, elle peut énoncer un bref motif :

> *Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.*

Le choix revient à l'auteur ou l'autrice ; ce choix est souvent stratégique, au regard de l'accord ou du désaccord des membres du Forum quant à la raison pour laquelle la confiance serait retirée. La motion de censure sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée.

---

[6] Voir : *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Motion de censure, https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/motion-de-censure.html.

Motion visant à formuler un grief

Un député ou une députée peut désirer blâmer le gouvernement sans nécessairement vouloir mettre en cause la confiance de l'Assemblée et toutes les conséquences que cela entraîne. Il peut alors présenter une motion visant à formuler un grief.

Ce type de motion n'engage pas la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement, mais permet de le critiquer. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session.

Au cours d'un même débat, les députés et députées d'un même groupe parlementaire ne peuvent présenter qu'un maximum de cinq motions visant à formuler un grief.

Une motion de grief énonce la raison pour laquelle elle blâme sévèrement le gouvernement. Dans tous les cas, la motion de grief doit être brève et ne peut contenir de préambule.

Ainsi, elle peut prévoir :

Que le Forum blâme sévèrement le gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

La motion de grief sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée.

Distinguer la motion de censure et la motion de grief

Le libellé d'une motion de censure et d'une motion de grief est ce qui permet de les distinguer. La motion de censure prévoit que « le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement » ; la motion de grief prévoit que « le Forum blâme sévèrement le gouvernement ».

Ainsi, lorsque de telles motions contiennent un motif, ce n'est pas la gravité objective du motif qui distingue la motion de censure de la motion de grief : c'est plutôt le choix politique de l'auteur ou de l'autrice quant à sa volonté d'engager la confiance du Forum à l'endroit du gouvernement.

SECTION VI — LES AFFAIRES COURANTES

Les séances de l'Assemblée nationale sont traditionnellement divisées en deux parties, soit les affaires courantes et les affaires du jour. Il en va de même pour les séances prévues au programme du Forum étudiant. Au Forum, les affaires courantes sont abordées dans l'ordre suivant :

- présentation de projets de loi ;
- dépôts : de documents, de rapports de commissions ou de pétitions ;
- interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel ;
- questions et réponses orales ;
- avis touchant les travaux des commissions ;
- renseignements sur les travaux du Forum.

Dépôt de pétitions

Une pétition[7] est un document par lequel une ou plusieurs personnes s'adressent au Forum étudiant dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elles considèrent comme injuste et dans laquelle le Forum étudiant a le pouvoir d'intervenir.

Pétitionnaire

Toute personne ou association de personnes peut adresser une pétition au Forum étudiant.

Objet d'une pétition

Tous les faits sur lesquels l'Assemblée nationale a le pouvoir d'intervenir peuvent faire l'objet d'une pétition.

[7] Un modèle de pétition se trouve à l'Annexe II.

Forme et contenu d'une pétition

Une pétition adressée au Forum étudiant doit respecter les règles de base qui suivent :

- la pétition doit être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel (lettre (8,5 x 11) ou grand format (8,5 x 14)) ;
- la pétition doit contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires et, s'il y a lieu, leur désignation en tant que groupe ;
- la demande d'intervention doit apparaître sur toutes les feuilles de signature ;
- la pétition doit être rédigée en des termes modérés, mesurés et respectueux ;
- la pétition doit explicitement s'adresser au Forum étudiant et demander son intervention ;
- la pétition doit demander le redressement d'un grief qui relève de la compétence du Forum ;
- la pétition doit contenir un exposé des faits et une requête (en termes clairs et précis) ;
- la pétition ne doit pas traiter d'une affaire qui est devant les tribunaux, ou qui fait l'objet d'une enquête, si sa présentation peut porter préjudice à qui que ce soit.

Présentation d'une pétition au Forum étudiant

Toute pétition est communiquée au Forum étudiant par l'intermédiaire d'un député ou d'une députée. À l'exception du président ou de la présidente, tout parlementaire peut déposer une pétition. Toutefois, les membres du Conseil des ministres s'abstiennent généralement de présenter des pétitions.

Les pétitions sont communiquées au Forum étudiant à la période des affaires courantes d'une séance par la lecture et le dépôt d'un extrait préparé par le député ou la députée. Pour ce faire, il faut utiliser le document intitulé « Extrait de pétition »[8].

Période de questions et de réponses orales

[8] Un extrait de pétition se trouve à l'Annexe III.

Au cours des affaires courantes, la période de questions donne l'occasion aux députés et députées d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité d'intérêt public qui relèvent du gouvernement. Les représentants et représentantes de l'opposition accordent beaucoup d'importance à cette période quotidienne qui leur permet d'attirer l'attention du public sur divers problèmes, de même que sur certaines actions et décisions contestées du gouvernement. Dans le cadre du Forum étudiant, la durée de la période de questions et réponses orales est de 30 minutes.

La durée d'une question, y compris son préambule, est d'une minute.

Les questions ne peuvent :

a) être fondées sur des suppositions ;
b) viser à obtenir un avis professionnel ou personnel.

La réponse à une question orale doit se limiter au point qu'elle soulève.

La durée de la réponse à une question est d'une minute.

Aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question posée à une ou un ministre est insatisfaisante.

Ordre des interventions

La période de questions est un outil de contrôle de l'action gouvernementale utilisé principalement par l'opposition, mais il arrive également que des députées et députés du gouvernement ou des députées et députés indépendants désirent remettre en question les politiques du gouvernement ou soulever un problème pressant. Ainsi, les interventions sont partagées entre tous les groupes parlementaires et les députées et députés indépendants en donnant toutefois une prépondérance à l'opposition officielle.

Normalement, la cheffe ou le chef de l'opposition officielle pose la première question au gouvernement et demande à la première ministre ou au premier ministre de lui répondre. Lorsqu'un autre groupe de l'opposition intervient, sa cheffe ou son chef prend la parole en premier.

Toutes les questions sont adressées à la présidence. Cependant, la députée ou le député qui énonce une question stipule quel est la ou le ministre duquel il voudrait obtenir une réponse. Cette interlocutrice ou cet interlocuteur n'est pas obligé de répondre personnellement à la question et il se peut que la ou le whip du gouvernement, responsable de la stratégie lors de la période de questions, désigne une autre personne pour répondre à la question soumise.

Les whips des groupes parlementaires de l'opposition désignent l'ordre des questions posées ainsi que l'ordre des personnes qui interviendront. Quant à l'ordre établissant les droits de parole entre les groupes parlementaires, il ne peut changer.

Question de directive

La question de directive est une question qu'une ou un leader parlementaire soumet à la présidente ou au président du Forum lors d'une séance. Cette question porte sur un point de droit ou de procédure que la présidente ou le président doit clarifier ou trancher dans une décision.

Avant de rendre sa décision, la présidente ou le président entend les arguments de chaque groupe parlementaire par l'entremise des leaders, qui prononcent leur plaidoirie à tour de rôle.

Après un délibéré, la présidente ou le président rend sa décision devant le Forum. Celle-ci est par la suite consignée au Recueil des décisions de la présidence du Forum étudiant (RDPFE) pour référence future.

SECTION VII — DÉBATS DU FORUM ÉTUDIANT

Un parlement est un lieu de débat, d'élaboration de politiques et de prise de décision, où les activités sont organisées dans un ordre et un minutage précis. Peu importe la question sur laquelle le Parlement se penche, la procédure est toujours similaire : les députés et députées parlementent en prenant chacun la parole pour une durée et dans un ordre prédéfini. À la fin du débat, s'il y a lieu, un vote intervient. Ensuite, une nouvelle question ou étape peut être abordée.

La présidente ou le président assure le respect du Règlement du Forum étudiant et protège les droits et privilèges de l'Assemblée ainsi que ceux de tous les députées et députés qui la composent. Aussi, aucun parlementaire ne peut s'exprimer sans que la présidente ou le président ne lui donne la parole. Lorsque la présidente ou le président se lève, tout député et toute députée, y compris la personne à qui la présidente ou le président avait donné la parole, doit s'asseoir et demeurer en silence.

Le programme de la 33^{e} législature prévoit cinq séances de travaux dans la salle de l'Assemblée nationale. Cette section vise à expliciter la teneur des principaux débats qui s'y tiendront. Elle cherche également à vous indiquer concrètement le contenu des discours que vous aurez à prononcer en Chambre. C'est donc un outil indispensable pour la rédaction de vos discours.

De plus, il est utile de se rappeler que les thèmes suivants ne peuvent faire l'objet de discussion dans le cadre du Forum étudiant :

- **Thèmes présentement à l'étude à l'Assemblée nationale**
- **Thèmes touchant la question nationale et constitutionnelle**

Débat sur le discours d'ouverture

Cette nouvelle session débute par le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre. Ce discours se tient dans la salle de l'Assemblée nationale où se déroulent les séances de la 33e législature du Forum étudiant.

Le discours d'ouverture de la première ministre ou du premier ministre est, en quelque sorte, un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les préoccupations qui l'animeront au cours de la session. Par ce discours, la première ministre ou le premier ministre dévoile ses intentions législatives et le programme qu'elle ou il entend soumettre à l'Assemblée.

Le lendemain s'ensuit un débat avec des interventions de la cheffe ou du chef de l'opposition officielle et de la cheffe ou du chef du deuxième groupe d'opposition. Par la suite, des députées et députés prennent la parole pour commenter ce qu'elles et ils ont entendu ou pour porter à l'attention de leurs collègues une question qui leur tient à cœur. Le débat se termine par une réplique de la première ministre ou du premier ministre.

Ces interventions sont suivies par la mise aux voix des motions formulant un grief ou de censure[9] s'il y a lieu, présentées par l'opposition. Finalement a lieu l'adoption de la politique générale du gouvernement, ce qui met fin au débat d'ouverture.

Projets de loi

Le Parlement ne vote jamais sur un projet de loi sans que les députées et députés n'aient eu la possibilité de l'étudier et d'y apporter des changements. C'est pourquoi l'adoption d'un projet de loi se fait en plusieurs étapes et donne lieu à plusieurs débats ; l'ensemble des étapes forme ce qu'on appelle le processus législatif.

Lors de la prochaine législature du Forum étudiant, les députées et députés auront l'occasion de débattre sur trois projets de loi, qui seront sélectionnés en novembre 2026.

[9] La motion de grief permet à l'opposition de manifester son mécontentement à l'égard du gouvernement et de ses politiques sans toutefois retirer la confiance que l'Assemblée lui porte. Voir la section *Motion de grief ou de censure* pour plus de détails.

Première étape : Présentation

Cette étape du processus législatif propose aux parlementaires de se pencher sur un nouveau projet de loi. Elle ne comporte pas de débat et l'intervention de la ou du ministre ou de la députée ou du député qui présente le projet se limite à la **lecture des notes explicatives**.

Après quoi, les leaders, au nom de leur groupe parlementaire, acceptent que la Chambre étudie les projets de loi et que les commissions tiennent des consultations.

Étape facultative : Consultation en commission

Cette étape facultative ne fera pas partie de la 33e législature du Forum étudiant. Elle permet aux parlementaires de connaître l'opinion et les besoins des personnes ou des organismes concernés par un projet de loi. Pour ce faire, la ou le leader parlementaire du gouvernement propose que le projet de loi soit envoyé à une commission parlementaire, laquelle procède à des consultations. Le choix de la commission est effectué selon son champ de compétence.

Deuxième étape : Adoption du principe

À cette étape, les parlementaires se prononcent sur l'utilité du projet de loi. On ne cherche pas à évaluer si les changements apportés par le projet de loi rejoindront efficacement ses objectifs, mais si les objectifs, en eux-mêmes, sont désirables et utiles. C'est le moment de **discourir sur la finalité du projet de loi, sur son essence, sur son idée maîtresse ou sur sa philosophie** ; il faut donc éviter de discuter d'un article précis du projet de loi ou de proposer des amendements.

Après le débat, les leaders de chaque groupe parlementaire votent pour adopter le principe du projet de loi qui pourra alors être étudié en commission parlementaire.

Troisième étape : Étude détaillée en commission

Lorsque le principe est adopté, le projet de loi est envoyé en commission parlementaire non plus pour analyser la pertinence ou l'utilité du projet, mais pour vérifier, pour modifier ou pour améliorer les moyens envisagés pour que le projet de loi atteigne son but. Ainsi, **les députées et députés procèdent à l'étude détaillée des articles du projet de loi sans toutefois remettre en cause le principe déjà adopté par l'Assemblée.**

Aux fins du Forum étudiant, les commissions parlementaires sont composées au total d'environ 20 députées et députés, y compris leur présidente ou président[10]. Chaque projet de loi est étudié par une commission différente. L'auteure ou l'auteur qui présente le projet de loi est obligatoirement membre de la commission qui l'étudie.

Lors de l'étude détaillée, les parlementaires membres d'une commission sont appelés à intervenir, soit pour poser des questions à l'auteur ou à l'auteure du projet de loi ou pour proposer des amendements à l'un ou à des articles du projet de loi. Il s'agit d'étudier le texte de loi et d'y apporter des corrections afin de le rendre plus clair. Par exemple, l'amendement proposé peut ajouter un mot, modifier le titre ou un article. Un amendement vise toujours à bonifier le projet de loi.

Les amendements doivent être rédigés lors des caucus et des séances de travail qui précèdent la tenue de la commission parlementaire.[11]

Quatrième étape : Adoption finale

Après l'étude détaillée en commission, le rapport de la commission est déposé et adopté en Chambre. Par la suite, les parlementaires procèdent au débat sur l'adoption finale du projet de loi, où chaque personne qui intervient présente des arguments en faveur ou à l'encontre de l'adoption du projet, en tenant compte des débats qui ont eu lieu lors de l'adoption du principe et en commission parlementaire. Elles ou ils peuvent soulever toute

[10] Le tableau de composition des commissions parlementaires se trouve à l'Annexe V.

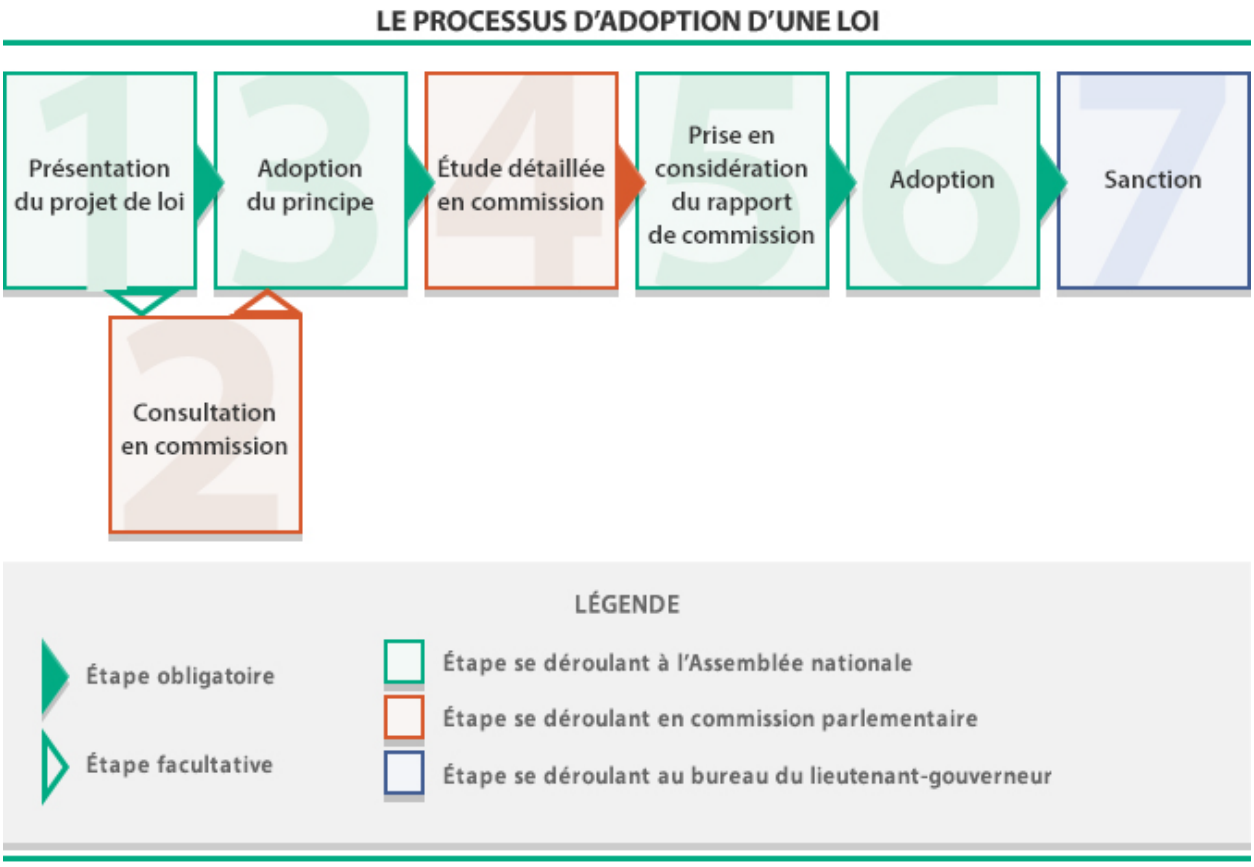
[11] Le formulaire de rédaction des amendements se trouve à l'Annexe VI.

question en rapport avec le projet, qu'il s'agisse des objectifs, du fond, des modalités d'application, de la faisabilité ou des conséquences de l'adoption du projet de loi.

À l'invitation du président ou de la présidente, si cinq parlementaires se lèvent pour en faire la demande, le projet est adopté ou rejeté par un vote par appel nominal (où chaque député et députée se prononce individuellement).

Cinquième étape : Sanction royale

La sanction du projet de loi par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure donne force de loi au projet. Cette étape est une formalité qui a une fonction historique et traditionnelle. Cette étape protocolaire ne comporte aucun débat ni aucune intervention des parlementaires.



Mandat d'initiative

Un mandat d'initiative représente le pouvoir qu'ont les commissions parlementaires de se saisir de certaines questions de leur propre initiative, outre les mandats qui leur sont habituellement confiés par l'Assemblée. Le mandat d'initiative peut s'appliquer dans quatre contextes :

- Pour étudier des projets de règlements et des règlements qui relèvent du domaine de la commission parlementaire ;
- Pour analyser les orientations, les activités et la gestion des ministères ou de certains organismes publics ;
- Pour faire l'étude d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale ;
- Pour étudier toute question jugée d'intérêt public par ses membres.

Cette année, le thème du mandat d'initiative du Forum étudiant concerne les désordres de l'information. Plus précisément, il sera question de l'ensemble des phénomènes qui mènent à la circulation d'informations trompeuses et de la mise à l'épreuve de la démocratie. Un document de recherche sera également mis en ligne plus tard cet automne sur le site Web du Forum étudiant.

Les parlementaires qui siègent à une commission qui se saisit d'un mandat d'initiative travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport contenant des recommandations est produit au terme de l'étude et est déposé en chambre.

Dans le cadre du Forum, la commission parlementaire responsable du mandat d'initiative se réunit à trois reprises pendant la semaine. Les tableaux suivants résument le déroulement des travaux.

Interpellation

L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ou une ministre sur une question de sa compétence. Dans la présente simulation, le ou la ministre des Finances sera interpellé.

Interpellation
Visionnez quelques interpellations qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale du Québec : **Commission de l'économie et du travail — Interpellation du député d'Hochelaga-Maisonneuve au ministre du Travail sur le sujet suivant : L'importance des grèves comme moteur des avancées sociales dans l'histoire du Québec** **http://bit.ly/4lxNHbN** **Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles — Interpellation du député de Pontiac au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur le sujet suivant : L'agriculture au Québec mise en friche par le gouvernement caquiste** **http://bit.ly/465RKqW**

SECTION VIII — COMMENT RÉDIGER ET PRONONCER UN BON DISCOURS

Un bon texte comporte généralement trois éléments : une introduction, un développement et une conclusion. Cela vaut tout autant pour vos discours.

Introduction

Pour être efficace, votre introduction doit, d'une façon concise, accomplir ce qui suit :

- **Sujet amené** : faire connaître le thème de votre intervention ;
- **Sujet posé** : annoncer vos couleurs. Par exemple, êtes-vous pour le projet de loi, pour le projet de loi avec certaines réserves ou contre le projet de loi ;
- **Sujet divisé** : indiquer sous quel angle vous allez aborder le thème. En signalant tout de suite ce qui démarque votre approche de celle des autres intervenants et intervenantes, vous incitez déjà vos collègues à y prêter une attention particulière.

Dans un discours de deux minutes, **l'introduction ne devrait pas durer plus de 10 à 15 secondes**.

Développement

L'introduction terminée, vous entrez dans le vif du sujet, en développant l'approche ou le point de vue annoncé dans l'introduction. Dans cette partie de votre discours, vous :

- approfondissez davantage votre point de vue ;
- expliquez ce qui vous amène à penser ainsi ;
- citez, à l'appui de votre point de vue, des cas vécus, des statistiques, des expertes et experts reconnus dans le domaine, des exemples provenant d'autres pays, des articles de journaux spécialisés, etc.

Dans un discours de deux minutes, **cette partie devrait durer environ 1 minute 30 secondes**.

Conclusion

La conclusion est la partie la plus importante de votre discours. Étant la dernière chose que vos collègues entendront de votre bouche, elle est plus susceptible que n'importe quelle autre partie de votre discours de s'empreindre durablement dans leur mémoire. Il importe d'y prêter un soin particulier.

Vos auditeurs et auditrices auront besoin d'un dernier rappel, plus concis celui-là, du nœud de vos arguments pour s'assurer d'avoir bien saisi vos propos. En reprenant en quelques phrases bien senties, l'essentiel de votre argument ou de l'approche que vous préconisez, vous les aiderez à les fixer dans leur mémoire.

Mais c'est à votre dernière phrase (ou deux) que vous devez prêter le plus d'attention. Posez-vous la question suivante : si vos auditeurs et auditrices devaient ne retenir qu'une seule idée de tout votre discours, laquelle voudriez-vous que ce soit ? C'est justement sur ce point que vous insisterez le plus dans votre conclusion et, si possible, dans vos tout derniers mots.

Ainsi, la conclusion vous offre l'occasion d'« enfoncer le clou ». Trouver une tournure originale, frappante, imagée pour conclure vos remarques peut faire la différence entre une intervention quelconque vite oubliée et une intervention remarquable qui en impose fortement à l'ensemble de vos collègues.

Dans un discours de deux minutes, une bonne conclusion devrait durer au plus 15 à 20 secondes.

La longueur des phrases

Employez le plus possible des **phrases** relativement **courtes**, car l'oreille s'y retrouvera bien plus facilement que dans des phrases longues et complexes.

Partie du discours	Contenu d'ordre général	Buts d'ordre général	Techniques utiles
Introduction	- Sujet amené : définir votre thème - Sujet posé : « annoncer vos couleurs » (pour, pour avec réserves, contre)	- Créer une première impression favorable - Accaparer l'intérêt et la sympathie de vos collègues	- Trouver une tournure mémorable pour camper votre position en peu de mots

	- Sujet divisé : préciser le ou les aspects particuliers du thème que vous allez approfondir	- Vous distinguer des autres intervenantes et intervenants	
Développement	- Approfondir votre point de vue - Expliquer ce qui vous amené à adopter ce point de vue - Avancer des preuves pour soutenir votre point de vue	- Développer le ou les aspects du thème annoncés dans l'introduction - Amener vos collègues à adhérer à votre point de vue par des arguments bien organisés - Fournir des preuves pour démontrer la solidité de vos arguments - Réfuter ou neutraliser les critiques possibles de votre point de vue	- Raconter une expérience vécue ou observée - Citer des statistiques - Citer des experts et expertes - Résumer l'expérience d'autres juridictions - Raisonner par analogie -Trouver des images saisissantes - Organiser vos arguments de manière à les mettre bien en valeur (du plus faible au plus fort, ou l'inverse)
Conclusion	- Reprendre, en peu de mots, l'essentiel de vos arguments - Terminer par votre argument le plus convaincant	- Laisser une impression indélébile sur vos collègues - Vous distinguer des autres intervenants - « Enfoncer le clou » pour empreindre votre idée maîtresse dans l'esprit de vos collègues	- Terminer par un énoncé concis et frappant de votre idée maîtresse - Lancer un défi à vos collègues

COMMENT PRONONCER UN BON DISCOURS

Gardez la tête haute

Pour prendre la parole à la salle de l'Assemblée nationale, vous devrez vous lever. Par conséquent, vos collègues ne vont pas seulement vous écouter, ils et elles vont aussi vous regarder, et l'impression visuelle que vous ferez sur l'assistance y sera pour beaucoup dans le message que vous leur communiquerez.

Afin de présenter une image qui respire la confiance et le professionnalisme, plantez solidement vos pieds, tenez-vous droit et gardez la tête haute. Évitez à tout prix de :

- plonger les mains dans vos poches ;
- vous appuyer sur votre pupitre ;
- vous balancer d'un pied à l'autre.

Regardez vos collègues

La meilleure façon d'établir un rapport direct avec la ou les personnes à qui vous parlez est de les regarder droit dans les yeux. Vous captez ainsi leur attention, en leur faisant sentir que vous leur parlez personnellement. De plus, cela souligne l'impression de confiance que vous voulez dégager et rend votre propos plus convaincant.

Si vous vous préparez suffisamment bien pour être capable, pendant votre discours, de lever les yeux et de vous retourner un peu pour regarder vos collègues qui sont à gauche et à droite aussi bien que ceux qui sont devant vous — sans vous coller le nez constamment à vos papiers —, vous établirez un meilleur rapport avec l'assistance et vous gagnerez beaucoup en crédibilité.

Respirez

Durant les minutes qui précèdent le moment où vous prendrez la parole, portez une attention particulière à votre respiration. Respirez régulièrement et profondément. Une fois votre discours commencé, prenez le temps de respirer à la fin de chaque phrase, et même, au besoin, à l'intérieur d'une phrase, à un endroit où le sens se prête à ce genre de pause.

Respirer ainsi produira un effet doublement positif : d'abord, vous aurez assez de souffle pour que votre voix puisse porter convenablement ; ensuite, les brefs temps d'arrêt que vous prendrez pour respirer seront autant de jalons permettant à vos auditeurs de bien marquer et d'assimiler la suite de vos idées.

Parlez fort

Malgré l'emploi d'un système d'amplification du son, l'acoustique de la salle de l'Assemblée nationale et des salles de commissions parlementaires n'est pas des plus favorables. Si vous prononcez votre discours sur le même ton que celui que vous utilisez pour discuter avec un ami, près des trois quarts de vos collègues n'entendront pas un mot de ce que vous dites.

Parlez d'une voix haute et intelligible, et tout le monde non seulement vous entendra facilement, mais aura aussi tendance à estimer, d'après la confiance que vous affichez en vous-même, que vos propos sont dignes de foi.

Parlez lentement

Avant même d'ouvrir la bouche, il est presque assuré que vous allez parler trop vite. C'est un effet tout à fait naturel de la nervosité. Il faut donc porter une attention particulière afin d'adopter un débit lent et une prononciation claire.

Répétez votre discours à l'avance

Il ne faut pas sous-estimer les bienfaits que vous pouvez tirer du fait de répéter votre discours à l'avance, toujours à voix haute. Profitez de l'occasion pour minuter votre discours afin de vous assurer qu'il ne dépasse pas le temps de parole qui vous est imparti. Cela vous permettra également de déceler et de remplacer tout mot ou combinaison de mots difficile à prononcer qui vous fait trébucher. De plus, vos collègues pourront vous faire des suggestions de manière à vous permettre de parfaire votre discours avant de le prononcer.

SECTION IX — LES RÈGLEMENTS ET LE DÉCORUM

Règlements généraux du Forum étudiant

- Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale du Québec.
- Avoir un langage respectueux tout au long du Forum.
- S'abstenir de faire allusion aux partis politiques et aux parlementaires de l'Assemblée nationale.
- S'abstenir de discuter de toute question d'actualité dont sont saisis les parlementaires de l'Assemblée nationale et de traiter de politique constitutionnelle.
- S'abstenir d'un comportement partisan excessif.
- Participer à toutes les activités inscrites au programme du Forum.
- S'abstenir de copier toutes interventions parlementaires (discours, déclaration ministérielle, énoncé budgétaire, etc.) en tout ou en partie, que celles-ci soient issues d'éditions antérieures du Forum étudiant ou de législatures de l'Assemblée nationale.
- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Porter en tout temps, à l'hôtel du Parlement, la carte d'identité remise à l'accueil.
- Porter une tenue de ville pour toutes les activités à l'hôtel du Parlement : veston/cravate pour les hommes, tailleur pour les femmes. Ne pas porter de t-shirt, jeans, pantalon à taille basse, minijupe, casquette, espadrilles ou manches courtes.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus.
- Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
- Ne pas apporter de sac à dos dans la salle de l'Assemblée nationale.
- Ne pas fumer dans les édifices de l'Assemblée nationale.
- Ne consommer aucune nourriture ou boisson, sauf dans les endroits prévus à cette fin.
- S'abstenir de mâcher de la gomme dans la salle de l'Assemblée nationale et les salles de commissions parlementaires.
- Ne pas consommer de drogue.
- Ne pas consommer d'alcool à l'hôtel du Parlement ni dans les salles de travail de l'hôtel Delta Québec et en consommer avec modération ailleurs.

- Respecter les heures de tranquillité de l'hôtel et s'abstenir de faire du bruit après 23 h.
- Libérer le vestiaire à la fin de chaque journée.
- Ne pas utiliser d'ordinateurs, de tablettes ou de cellulaires dans la salle de l'Assemblée nationale.

Décorum dans la salle de l'Assemblée nationale

À titre de parlementaires du Forum étudiant, les étudiants et étudiantes doivent respecter scrupuleusement le décorum dans la salle de l'Assemblée nationale.

Les règles sont les suivantes pour l'ensemble des députées et députés :

1. Avoir un langage respectueux en tout temps ;
2. Occuper la place qui lui a été assignée, demeurer assis et garde le silence, à moins d'avoir obtenu le droit de parole du président ou de la présidente ;
3. S'abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres parlementaires ou au bon fonctionnement du Forum étudiant ;
4. Observer le règlement et contribuer au maintien du décorum dans la salle de l'Assemblée nationale ;
5. Manifester en frappant des mains et non en frappant sur son bureau ;
6. À la fin de la séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, tant que le président ou la présidente n'a pas quitté la salle de l'Assemblée nationale.

TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT À L'UNE DE CES RÈGLES EST PASSIBLE D'EXPULSION DU FORUM ÉTUDIANT.

ANNEXE I — Modalités d'élections

Élection de la présidence

Quand ?

Les élections du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente auront lieu le lundi 11 janvier 2027 de 13 h 30 à 14 h 15. Il est à noter que tous les participants et participantes du Forum doivent être présents à ces élections.

Règles de fonctionnement

Les candidats et candidates aux postes de président ou de présidente ont déjà envoyé un texte d'intention comme prévu au règlement du Forum **(date limite : vendredi 23 octobre 2026)**. Afin de nous assurer de la légitimité et de l'ascendance de la présidence auprès des participants et participantes, nous proposons un mode de scrutin précis :

- Pour l'élection du président ou de la présidente du Forum, le candidat ou la candidate doit obtenir la majorité absolue des votes. Il y a donc une possibilité d'un autre tour de scrutin.
- Pour les postes doubles, la personne qui se classe 1ère est élue au premier poste et la 2e est élue au second poste.

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d'élections nomme le poste vacant et en fait la description.
2. Le ou la secrétaire d'élections écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
3. Le président ou la présidente d'élections demande à chaque personne d'expliquer les motifs de sa mise en candidature (2 minutes). Cette étape est obligatoire pour tous les candidats et candidates, même s'il s'agit d'une nomination.

4. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
5. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d'élections.
6. Le président ou la présidente d'élections communique officiellement le résultat du scrutin.
7. Le président ou la présidente d'élections procède à l'élection des postes suivants.

Élections aux fonctions parlementaires

Quand ?

Les élections ont lieu dans chacun des trois caucus. L'élection de chef ou de cheffe du groupe parlementaire et les autres élections se font lors du caucus du lundi 11 janvier, de 14 h 30 à 18 h.

Directives générales

Les mises en candidature pour les postes de cheffe ou chef de groupe parlementaire, de leader, de whip et de ministre des Finances sont envoyées à l'avance au comité organisateur du Forum **(date limite : vendredi 23 octobre 2026)**.

Pour les autres postes, un étudiant ou une étudiante sera autorisé à poser sa candidature à une fonction parlementaire à deux reprises seulement.

Les étudiants et étudiantes qui désirent vraiment occuper un poste devront se préparer en conséquence et limiter leur choix à deux fonctions parlementaires.

Directives spécifiques au gouvernement

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de ministre et qu'il ou elle est battu, il ou elle peut :

- accepter le poste d'adjoint ou d'adjointe parlementaire s'il ou elle arrive deuxième ; ou
- poser sa candidature SEULEMENT pour un autre ministère.

S'il ou elle est battu à sa deuxième tentative et qu'il ou elle arrive second, il ou elle pourra accepter le poste d'adjoint ou d'adjointe parlementaire. Sinon, il ou elle devra siéger uniquement en tant que député ou députée.

Directives spécifiques à l'opposition officielle

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de porte-parole officiel et qu'il ou elle est battu, il ou elle peut ensuite poser sa candidature à un autre poste de porte-parole officiel. S'il ou elle est à nouveau battu, il ou elle devra siéger uniquement en tant que député ou députée.

Directives spécifiques au deuxième groupe d'opposition

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de porte-parole et qu'il ou elle est battu, il ou elle peut ensuite poser sa candidature à un autre poste de porte-parole. S'il ou elle est à nouveau battu, il ou elle devra siéger uniquement en tant que député ou députée.

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d'élections décrit le déroulement du scrutin.
   Règles de fonctionnement
   Pour les postes doubles, la personne qui se classe :
   1ère, est élue au premier poste ;
   2e, est élue au second poste.
2. Le président ou la présidente nomme le poste vacant et en fait la description.
3. Le président ou la présidente informe le groupe des candidatures reçues.
4. Le ou la secrétaire d'élections écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
5. Le président ou la présidente d'élections demande à chaque candidat et candidate d'expliquer les motifs de sa mise en candidature. Deux minutes sont allouées aux candidats et candidates aux postes suivants : premier ministre ou première

ministre, chef ou cheffe de l'opposition officielle, chef ou cheffe du deuxième groupe d'opposition, vice-premier ministre ou vice-première ministre, chef adjoint ou cheffe adjointe, leader parlementaire, whip ; une minute est accordée pour les autres postes.

6. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
7. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d'élections.
8. Tous les postes sont élus à la majorité simple, sauf le poste de premier ministre ou de première ministre qui nécessite la majorité absolue (50 % + 1). Dans ce dernier cas, si la majorité n'est pas atteinte au premier tour, un second tour sera tenu avec les deux candidats ou candidates ayant obtenu le plus de votes.
9. Le président ou la présidente d'élections communique officiellement le résultat du scrutin.
10. À la suite de l'élection du chef ou de la cheffe du groupe parlementaire, le président ou la présidente d'élections annonce une pause de 15 minutes durant laquelle les participants et participantes ont l'occasion d'échanger. Il ou elle sort de la salle avec les scrutateurs et les secrétaires, laissant les étudiantes et étudiants seuls. Les élections reprennent 15 minutes plus tard.
11. Le président ou la présidente d'élections procède à l'élection aux autres postes, selon les mêmes règles de fonctionnement.

ANNEXE II — MODÈLE DE PÉTITION

Attendu que ou **Considérant que** (exposer ici les faits ou la situation considérée comme injuste) ;

Attendu que… ;

Attendu que… ;

Nous, signataires, demandons au Forum étudiant de _____

_____

_____

_____

(Indiquer ici en termes généraux l'intervention réclamée).

NOM / PRÉNOMS (en caractères d'imprimerie)	**ADRESSE**	**SIGNATURE** (manuscrite)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		

ANNEXE III — EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée au Forum étudiant, signée par _____ pétitionnaires (indiquer ici le nombre de pétitionnaires).

Désignation : _____

(indiquer ici la provenance — région, circonscription électorale, municipalité — ou l'appartenance des pétitionnaires — syndicat, organisme, etc.)

Les faits invoqués sont les suivants (un alinéa par fait invoqué) :

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au Forum étudiant de _____
_____
_____
_____
_____.

(Indiquer ici en termes généraux l'intervention réclamée).

Je certifie que cet extrait est conforme aux Règles de procédure et à l'original de la pétition.

_____

(Nom du député ou de la députée, circonscription)

_____

(Date)

ANNEXE IV — COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION PAR GROUPE PARLEMENTAIRE

	Commission 1	**Commission 2**	**Commission 3**	**Commission 4**	**Commission 5**
Nombre total des membres	±20	±20	±20	±20	±20
Gouvernement	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer
Opposition officielle	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer
Deuxième opposition	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer
Présidence	Opposition officielle	Gouvernement	Gouvernement	Deuxième opposition	Opposition officielle
Objet	Étude détaillée projet de loi nº 1	Étude détaillée projet de loi nº 2	Étude détaillée projet de loi nº 3	Mandat d'initiative	Interpellation
Temps	Mardi 12 janvier 16 h à 17 h Mercredi 13 janvier 15 h 30 à 18 h Jeudi 14 janvier 19 h à 22 h	Mardi 12 janvier 16 h à 17 h Mercredi 13 janvier 15 h 30 à 18 h Jeudi 14 janvier 19 h à 22 h	Mardi 12 janvier 16 h à 17 h Mercredi 13 janvier 15 h 30 à 18 h Jeudi 14 janvier 19 h à 22 h	Mardi 12 janvier 19 h à 22 h Mercredi 13 janvier 15 h 30 à 18 h Jeudi 14 janvier 19 h à 22 h	Mardi 12 janvier 16 h à 17 h Jeudi 14 janvier 13 h 30 à 14 h 15

ANEXE V — FORMULAIRE D'AMENDEMENT

PROJET DE LOI Nº _____

Am _____
Article _____ ***À l'usage de la ou du secrétaire***

Modifier l'article _____ du projet de loi : *Faire un seul choix*

→ _____ **en <u>insérant</u>**

après les mots _____,
à la (aux) _____ligne(s)
les mots suivants : _____
_____

→ _____ **en <u>supprimant</u>**

à la (aux) _____ligne(s)
les mots suivants : _____
_____

→ _____**en <u>remplaçant</u>**

les mots _____,
à la (aux) _____ ligne(s)
par les mots suivants : _____

L'article _____, tel que modifié, se lirait comme suit :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Nom de l'auteur ou de l'autrice : _____

Député ou députée de : _____

ANNEXE VI — GLOSSAIRE

Affaires courantes : La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance qui est généralement consacrée à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée. Chaque séance de l'Assemblée débute par les affaires courantes. Afin d'en savoir plus sur le déroulement, consultez la section Les affaires courantes du *Guide pédagogique 2027*.

Affaires du jour : La période des affaires du jour est la partie de la séance consacrée essentiellement aux débats sur des questions de fond. Les affaires du jour regroupent les affaires prioritaires, qui incluent notamment le discours d'ouverture de la session, les discours des chefs et cheffes des groupes parlementaires, le discours du budget et le débat qui s'ensuit, de même que les motions de censure.

Cabinet fantôme : L'expression « cabinet fantôme » désigne l'ensemble des députés et députées de l'opposition officielle agissant comme porte-parole de leur parti dans les domaines qui recoupent ceux des ministères. Le terme répond ainsi à celui de cabinet (conseil des ministres).

Commission parlementaire : Les commissions parlementaires sont des comités formés de 10 à 12 membres (de 17 membres, dans le cadre du Forum étudiant). Le mandat des commissions est d'étudier les projets de loi en profondeur, de scruter l'activité des ministères et organismes gouvernementaux et d'étudier les prévisions budgétaires du gouvernement. Les commissions peuvent également étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Déclaration ministérielle : Courte déclaration faite par un ou une ministre sur un sujet d'intérêt public qu'il ou elle juge important, telle que l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier.

Discipline de parti (solidarité parlementaire) : Principe en vertu duquel les parlementaires d'un même parti votent dans le même sens, même s'ils ou elles ne sont pas d'accord avec la position officielle de leur parti.

Discours d'ouverture : Le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre est un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les

enjeux qui l'animeront au cours de la session. Pour en savoir davantage sur son contenu et son déroulement, consultez la section « discours d'ouverture » du *Guide pédagogique 2027*.

Dossier de la séance (DDLS) : Les dossiers de la séance sont des documents internes sur lesquels est inscrit le déroulement précis de chaque séance. Ils servent surtout aux membres de la présidence ainsi qu'aux officiers et officières de la table.

Énoncé budgétaire : L'énoncé budgétaire est un discours prononcé par le ou la ministre des Finances exposant la situation financière de l'État, les revenus et les dépenses pour l'année financière qui débute et les mesures fiscales envisagées par le gouvernement.

Feuilleton et préavis : Le Feuilleton et préavis est l'équivalent d'un ordre du jour. Il s'agit d'une publication parlementaire regroupant les affaires que l'Assemblée peut prendre en considération au cours d'une séance et divers renseignements.

À l'Assemblée nationale du Québec, le Feuilleton et préavis est normalement composé de six parties :

- Les affaires courantes
- Les affaires du jour
- Les projets de loi adoptés par l'Assemblée
- Les travaux des commissions
- Les questions écrites adressées au gouvernement
- Les préavis

Groupe parlementaire : Un groupe parlementaire est formé par des députés et députées faisant partie du même parti politique. Le groupe parlementaire qui en compte le plus grand nombre forme le gouvernement, celui qui en compte le deuxième plus grand nombre forme l'opposition officielle, et celui qui en compte le troisième plus grand nombre forme le 2e groupe d'opposition.

Interpellation : L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ou une ministre sur une question de sa compétence.

Mandat d'initiative : Un mandat d'initiative est le pouvoir que possède une commission parlementaire de se pencher sur une question jugée d'intérêt public par ses membres, et ce, de sa propre initiative. Dans ce contexte, les parlementaires qui siègent à la

commission travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport est produit au terme de l'étude.

Motion : Une motion est un acte par lequel l'Assemblée se prononce sur une question, prend une décision ou exprime une intention. Quand elle est proposée à l'Assemblée, la motion fait l'objet d'un débat entre les parlementaires. Si, à la suite d'un vote, la motion est adoptée, elle exprime alors la volonté collective des membres de l'Assemblée en lien avec le thème de la motion. Il existe plusieurs types de motions :

Motion de censure : Une motion de censure est un acte par lequel l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement et le fait donc tomber. Elle entraîne la dissolution de l'Assemblée et l'arrêt des travaux.

Motion formulant un grief : Une motion formulant un grief est un acte par lequel l'Assemblée blâme le gouvernement, sans toutefois lui retirer sa confiance. Ainsi, la composition de l'Assemblée et les travaux sont maintenus.

Motion sans préavis : Normalement, un député ou une députée qui propose une motion doit donner un avis préalable d'une journée afin que les autres parlementaires puissent prendre connaissance du thème qui sera discuté. On appelle motion sans préavis toute motion pour laquelle il n'est pas nécessaire de donner cet avis, ou qui est présentée avec l'accord de l'Assemblée.

Question de directive : Question de procédure soumise par un ou une parlementaire à la présidence. Cette dernière y répond par une directive, soit une consigne instaurant une procédure ou une conduite à suivre dans l'avenir.

Séance : Chaque jour où l'Assemblée se réunit constitue une séance. Une séance se divise habituellement en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

Solidarité ministérielle : Principe selon lequel le premier ministre ou la première ministre ainsi que ses ministres sont responsables collectivement devant l'Assemblée des actions de leur gouvernement. Le Conseil des ministres parle d'une seule voix et chaque ministre est responsable des décisions qui y sont prises, qu'il ou elle y soit favorable ou pas.

Vote par appel nominal : Par opposition au vote à main levée, le vote par appel nominal est le vote au cours duquel chaque membre de l'Assemblée est appelé à participer nominativement, à tour de rôle, de façon à marquer sa position.

ANNEXE VII — CONSEILS DE LA PART D'ANCIENS PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Voici quelques réponses des participants et des participantes des éditions 2024 et 2025 du Forum étudiant quand on leur a demandé : « Avez-vous un conseil à formuler à un futur participant ou une future participante ? »

- Que vous soyez député ou députée de l'arrière-ban, chef de parti, membre de la table ou journaliste, foncez et donnez-vous à fond ! Il y a toujours quelque chose à apprendre sur le fonctionnement de notre démocratie, ou sur nous-mêmes, lorsqu'on plonge dans l'inconnu ! Alors, n'hésitez pas à parler aux autres et à donner le meilleur de vous-mêmes !

- Même si tu n'es pas élu ou élue ministre, il est très amusant de faire le Forum, surtout en commission parlementaire !

- Renseigne-toi beaucoup, beaucoup, beaucoup sur les postes et ce qui vient avec. Apporter plus de vêtements relax même si la majorité du temps on doit être en tenue de ville, rendu le soir j'aurais aimé avoir plus de vêtements relax !

- Le rôle de whip est une expérience incroyable, mais préparez-vous à travailler fort sur peu de sommeil !

- Profite et ose sinon tu vas manquer de belle expérience et regretter.

- Bien connaître les idéologies.

- Lorsque ton accompagnateur ou accompagnatrice te dit d'aller te coucher parce que les caucus finissent tôt le lundi soir, fais-le. C'est la seule nuit de sommeil complète que tu vas avoir de la semaine !

- Profite de ta semaine et des merveilleuses personnes que tu vas rencontrer, ça passe vite !

- Attache ton veston, prends une grande respiration et vas-y ; ca va bien se passer.

- Socialiser un maximum. Ne soyez pas gênés et prenez votre place dès le début.

- Apportez-vous beaucoup de collations pour éviter les gargouillements de ventre trop bruyants en fin de journée.

- Profitez de chaque moment, car la semaine va passer plus vite que vous ne le pensez ! Ne restez pas les yeux collés sur votre cell pendant les soupers et les dîners : socialisez.

- Les rencontres que vous ferez durant cette simulation sont précieuses et chaque personne deviendra un contact important, mais plus que ça, un ami en or ! Enfin, foncez. Dans l'incertitude comme dans la peur, foncez. Nous avons osé. À ton tour, ose.

- Amuse-toi bien, tu le vis qu'une fois. C'est normal d'avoir du stress, pratique tes discours, répète-le plusieurs fois dans ta tête, n'hésite surtout pas à faire preuve d'audace dans tes discours (ajout d'humour, etc.). N'hésite surtout pas à aller chercher de l'aide, les encadreurs ne mordent pas :)

- Préparez-vous bien d'avance. Regardez l'actualité. N'attendez pas d'être sur place parce que vous ne comprendrez pas ce qui se passe.
- Préparez-vous à ne pas dormir beaucoup, mais vous allez vous amuser. Prendre conscience que vous êtes à la place de ceux qui prennent les décisions pour notre Québec ! Surtout rappelez-vous que c'est une simulation, alors c'est correct de dire non parfois, c'est correct d'en prendre moins et c'est correct d'aller se coucher tôt. Il faut vous respecter !

- Amenez-vous des Advils, des Tylenols, de la caféine et du vouloir, ça va être dur, mais vraiment le fun !

- Le Forum est une expérience unique. […] Je ne regrette en rien ma participation et je conseille cette expérience à quiconque souhaite se dépasser et travailler sur ses capacités sociales et ses aptitudes à communiquer en public.

- Avant le Forum, pratiquez-vous à parler devant plusieurs personnes.

- Pour écrire un discours, assurez-vous de bien le séparer sur la feuille pour mieux diviser les idées, mais plus important encore pour ne pas perdre le fil du texte.

- Lire tous les documents, regarder des vidéos des années passées pour se préparer et prendre exemple sur d'autres.

- Ne sois pas déçu ou amer si tu n'as pas le rôle que tu voulais ! Tout le monde est là pour apprendre ! Moi, j'ai obtenu le poste que je voulais, et les gens qui ont perdu aux élections contre moi ont su rayonner parce qu'on travaillait en équipe tous ensemble !

- Sois prêt à de courtes nuits de sommeil, mais surtout, à grandir et à en apprendre tellement sur la démocratie québécoise !

- Amenez du café, les nuits sont courtes et profitez-en au maximum.

- Cher futur participant ou future participante, mon conseil pour toi est le suivant : fonce. Honnêtement, les textes les plus intéressants sont ceux qui témoignent de la créativité de leur auteur. Je t'encourage aussi à parler avec les gens à l'extérieur de l'Assemblée ; tous ceux qui sont là ont la même piqûre que toi pour la politique et se feront un plaisir de t'en jaser longuement ! Mais surtout, aie du plaisir ! C'est le plus important.

- Restez cordiaux, peu importe la situation, nous sommes tous et toutes des étudiants. Le travail d'équipe est primordial, n'hésitez pas à aider les autres ou demander de l'aide, ça aide à diminuer les nuits blanches.

- Lisez bien l'actualité, surtout dans le milieu qui vous intéresse le plus afin d'être compétent pour le poste que vous occuperez.

- Prendre un jour à la fois, et le vivre au maximum.

- Ne t'en fais pas trop. Tu vas être perdu et ne pas savoir ce que tu fais 70 % du temps, mais c'est normal et tu fais de ton mieux.

- Dormez bien la semaine avant, prenez le temps de collaborer avec les autres et de créer de nouveaux contacts avec vos collègues.

- Écouter le canal de l'Assemblée, lire toute la documentation du Forum étudiant avant, faire le plein de sommeil avant le Forum, apprécier l'expérience au maximum malgré la fatigue.

- Il ne faut pas laisser le stress t'empêcher de parler, tout le monde est là pour avoir du plaisir et personne ne va te juger pour quelques petites erreurs.

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Septembre 2026



Papier fabriqué au Québec

PAR ICI LA DÉMOCRATIE .COM

Suivez-nous

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Forum étudiant

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale du Québec
1050, rue des Parlementaires, 4e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
forum.etudiant@assnat.qc.ca